

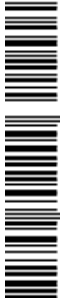
Journal de la Corse

Doyen de la presse européenne
L'hebdomadaire de défense des intérêts de l'île depuis 1817



Semaine du 30 avril au 06 mai 2021 | www.journaldelacorse.corsica

R 27997 - N° 11261 - F.2,20 €



3 782799 702200 2200

Territoriales

Core in fronte :
« Poil à gratter »
ou alternative ?

International

Les responsabilités
de la France dans le
génocide des Tutsis
au Rwanda

Lingua Corsa

Saveriu Luciani
« Langue corse :
pour un statut à
terme »

CENTURY 21.

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

Une commercialisation



AJACCIO - SANGUINAIRES

Les Rivages de Marinella

Du **T1** au **T4**
à partir de **165 500 €**

VUE MER

à 50 mètres de la plage
Place de parking inclus
Frais notariés réduits
Éligible défiscalisation



Une commercialisation exclusive **CENTURY 21**

CENTURY 21 Actif Immobilier | 28, cours Napoléon | AJACCIO | 04 95 21 18 00

Société d'édition :
Journal de la Corse
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio

Rédaction :
redactionjournaldelacorse@orange.fr

Rédaction Ajaccio :
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 28 79 41
Fax : 09 70 10 18 63

Rédaction Bastia :
7, rue César Campinchi
Tél : 06 75 02 03 34
Fax : 04 95 31 13 69

Annonces légales :
journaldelacorse@orange.fr

**Directrice de la publication
et rédactrice en chef :**
Caroline Siciliano

Directeur Général :
Jean Michel Emmanuelli

Directeur de la rédaction Bastia :
Aimé Pietri

Publicité :
Tél : 04 95 28 79 41
Fax : 09 70 10 18 63

Impression :
Imprimerie Olivesi Ajaccio
ISSN : 0996-1364
CPPAP : 0921 C 80690

**Soucieux de la protection
de l'environnement,
le Journal de la Corse
est imprimé sur papier recyclé.**

L'édito d'Aimé Pietri

UN HORIZON À FAIRE PEUR

De temps à autre apparaît, dans les publications de l'INSEE, le triste bilan du chômage insulaire. Et l'espoir d'une amélioration s'amenuise au fil des liquidations judiciaires et des faillites en tout genre. Sans que l'Exécutif de Corse puisse enrayer l'inexorable progression des sans emplois. Ce sont les entreprises et elles seules qui seraient en mesure de la freiner. Mais en ont-elles les moyens ? Il ne semble pas qu'ils leur soient donnés, même si elles bénéficient de quelques aides à l'embauche lesquelles, malheureusement, ne parviennent pas à compenser le poids des charges sociales et fiscales dont l'allègement serait à même de leur faire atteindre l'équilibre rêvé. L'économie corse reste à l'étiage, par le tarissement de diverses sources qui ont pu, naguère, lui assurer de brèves périodes de prospérité. Aujourd'hui, quelquefois même plus qu'hier, la faiblesse économique côtoie le constat d'échec. Seuls, avant la pandémie, le tourisme, le BTP et quelques secteurs tertiaires constituent les principaux apports. L'idée de transformer l'île en « Silicon Valley » continue de flotter dans l'air mais elle ne séduit plus que les utopistes. D'autres investissements plus réalisables ne parviennent pas à dépasser le stade du projet. A cause du climat d'insécurité qui fait hésiter les investisseurs. Faut-il croire, dès lors, le sinistre prophète qui promettait à la Corse une éternelle précarité et un non moins éternel malheur ? Non, mais on peut essayer d'entrevoir le bout du tunnel. Si tant est qu'il y en ait un.

Agenda/Brèves 4

Politique 6

Core in fronte : le « poil à gratter » veut devenir une alternative

Invité 8

Saveriu Luciani, Conseiller Exécutif en charge de la langue corse : « *La langue corse, c'est une construction patiente qui devra, à terme, nous conduire vers un statut* »

Contact 24

Bande dessinée
« Une histoire du nationalisme corse »

Société 25

Lire reste essentiel

Mode 27

Luxe : la reprise après la crise

Humeur 29

Sport 30

Handball : Le HPA limite la casse

LE REGARD DE Delémère

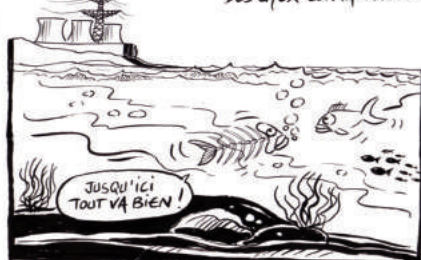
+ 008

POUTINE DURCIT LE TON...

QUI VEUT JOUER
À LA BATAILLE NAVALE
AVEC MOI ???



LA CENTRALE DE FUKUSHIMA VA REJETER À LA MER
DES EAUX CONTAMINÉES...



Le petit hélicoptère Ingenuity
a réussi un deuxième vol
sur Mars ...



Disparition brutale de Pierre-Jean Poggiale

Maire de la commune de Valle di Mezzana depuis 2020, et vice-président de la CAPA en charge du développement économique et culturel en milieu rural et des sentiers du patrimoine, nous a quittés le mardi 20 avril dernier à l'âge de 47 ans. Foudroyé par un malaise cardiaque alors qu'il était au service des autres, en



plein travail dans le quartier des Salines à Ajaccio, on a cru au miracle après que les secours aient pu faire repartir le cœur. Malheureusement en vain. Elu au sein de la commune de Valle di Mezzana en 2016, où il succédait à Paul Leca, Pierre-Jean Poggiale avait été logiquement reconduit dans ses fonctions l'an dernier. Homme de terrain, très impliqué au sein de sa commune et très proche des autres, il s'est dévoué corps et âme à sa mission sans aucun intérêt personnel. Une disparition brutale qui a plongé la commune, le Grand Ajaccio et bien au-delà, dans la détresse. Les obsèques de Pierre-Jean Poggiale ont eu lieu mercredi 21 avril à Valle di Mezzana en présence d'une foule immense. Le Journal de la Corse présente ses condoléances attristées à ses proches et tous ceux que ce deuil afflige.

Le Yachting de luxe prépare la saison estivale

Dans l'attente d'un retour progressif à la normale et d'une saison estivale qui inquiète l'ensemble des acteurs concernés,



les secteurs liés au tourisme s'apprêtent peu à peu à rouvrir leurs portes. Le yachting de luxe en fait partie. Ainsi, et sur le port de plaisance, les entreprises spécialisées s'activent, rangent, nettoient, réparent afin que tout soit prêt pour la saison estivale.

Covid-19 : le Préfet tire la sonnette d'alarme

Au cours d'une conférence donnée samedi 24 avril dernier au Palais Lantivy, Pascal Lelarge, Préfet de Corse, accompagné de Julie Benetti, Rectrice de l'académie de



Corse et Marie-Hélène Lecenne, directrice de l'ARS, a tiré la sonnette d'alarme concernant la situation sanitaire de l'île. Avec le développement des variants brésilien et sud-africain en Corse et un taux d'incidence qui ne faiblit pas (177 pour 100000 habitants), les chiffres restent inquiétants.. D'autant que la couverture vaccinale est, pour sa part, encore insuffisante.

Commémoration génocide arménien à Bastia

Le 24 avril marque la date du génocide arménien. Cette année avec l'épidémie de Covid, la cérémonie était menacée. Mais elle s'est finalement tenue devant le monument aux morts de la place St Nicolas à Bastia. Comme l'avaient prévu Hervé Cheuzeville, vice-président et porte-parole de l'association Pè l'amicia Corsica-Armenia et ses membres, la cérémonie a débuté à 10 h devant ce lieu qui rend hommage aux victimes de la Première Guerre mondiale, période durant laquelle a eu lieu le génocide arménien. La préfecture de Haute-Corse n'avait pourtant pas délivré l'autorisation. L'évolution sanitaire ne permettait pas selon elle un tel rassemblement. La préfecture n'a donc pas organisé de cérémonie officielle de son côté mais expliquait que « les associations



sont libres d'organiser un événement si elles le souhaitent. » L'ambassadrice d'Arménie en France, Hasmik Tolmajian n'a pas pu se rendre sur place. Une absence qui ne s'était encore jamais produite dans l'histoire de la commémoration. Le 24 avril 1915, des milliers d'Arméniens soupçonnés de sentiments nationaux hostiles envers l'Empire Ottoman sont arrêtés. Ils seront déportés et contraint à l'exil vers les déserts de Mésopotamie. Ces « ennemis intérieurs » comme les avaient qualifiés l'empire seront tués en masse. Selon l'Arménie, 1,5 millions de personnes mourront entre 1915 et 1917.

Ajaccio : dépollution du port Charles Ornano

Entamée il y a déjà quelques semaines dans le cadre d'un projet européen de coopération transfrontalière, la dépollution du port Charles Ornano a permis d'extraire 30 tonnes de déchets. L'opération d'envergure, qui vise à atteindre les cent tonnes de déchets avant une phase de recyclage, s'inscrit dans une démarche globale du projet Qualiporti qui propose de nombreuses actions innovantes pour améliorer la qualité des eaux et des bassins portuaires. Près de 85 % du financement de ce projet a été pris en charge par les fonds européens. Après une première phase dédiée aux déchets de taille moyenne, la deuxième s'entame par l'enlèvement de grosses épaves, notamment de bateaux...



Leclerc d'Ajaccio : 20000 euros de dons au profit de la Ligue contre le cancer

Depuis déjà 18 ans, les établissements Leclerc d'Ajaccio s'engagent aux côtés de la Ligue Corse contre le cancer. Cette année encore, l'opération « *Tous unis contre le cancer* » a été l'occasion, du 13 au 28 mars, de collecter des fonds afin de soutenir la recherche contre les cancers pédiatriques mais également de financer une partie du projet « *Enfants, Adolescents, Jeunes Adultes et cancer* » mené par la Ligue. Principal acteur de cette initiative, le public a, malgré les conditions sanitaires, répondu présent en masse. Ainsi, en deux semaines, 20000 euros ont été récoltés. Cette année, l'initiative avait obtenu le soutien de Noémie Leca, Miss Corse 2020.



Montesoro : la boulangerie du Leclerc incendiée

Un incendie a eu lieu la semaine dernière à la boulangerie de l'hypermarché Leclerc Grand-Bastia situé à Montesoro. Le feu serait parti du circuit électrique d'un des fours de l'atelier de la

boulangerie. Les fumées ont déclenché le dispositif d'extinction par sprinklers d'eau ce qui aurait causé des dégâts supplémentaires. Peu après 21 heures, les pompiers de Bastia ont été contactés. Deux camions ont été déployés sur place, sous l'égide d'un chef de groupe du centre de secours principal de Bastia.

Foot : match nul pour Bastia Borgo / QRM

1-1. Le score de vendredi 23 avril sur le terrain de Borgo. Le FCCB n'a rien laissé aux ?? Le FCCB maîtrisait les débats la majeure partie du temps jusqu'à l'égalisation des Normands. En fin de match, les bastiais étaient plus proche de l'emporter que de faire match nul.



Un score qui n'arrange pas le QRM qui s'approche pourtant de la ligue 2. En effet ils ne sont qu'à un point de la montée. Si le club normand avait là l'occasion de concrétiser sa montée, le SCB de son côté savait qu'il ne validerait pas sa montée en ligue 2 le week-end dernier puisque le match contre le SO Cholet était reporté.

L'Alb'oru : une résidence pour le groupe Eppò

La semaine dernière s'est tenue une nouvelle résidence d'artiste au centre culturel l'Alb'oru. Après Doria Ousset, c'était au tour du groupe de musique Eppò de l'espace culturel pour s'adonner à 100 % à la création. Les cinq chanteurs et musiciens, amis depuis l'enfance sont des anciens membres de AC/DC tribute Corsica. Anghulu Torre est à la guitare, basse, bouzouki, banjo, flutes traditionnelles et



Core in fronte : le « *poil à gratter* » veut devenir une alternative

« Nous accepterons de travailler avec tous ceux qui voudront nous permettre de faire avancer des dossiers et des projets qui sont conformes à nos attentes. »



Il y a un peu plus de trois ans, souhaitant dynamiser leur démarche et ouvrir leurs rangs, les militants et sympathisants d'U Rinnovu ont appelé de leurs vœux la création d'un nouveau parti : Core In fronte. Celui-ci a été constitué sur les bases d'une motion d'orientation générale affichant les fondamentaux d'un demi-siècle de luttes nationalistes et un choix de société rejetant le libéralisme. Depuis, ce parti dont les figures emblématiques sont Paul-Félix Benedetti et Jean-Baptiste Arena, s'est positionné en force militante de proposition ainsi qu'en « *poil à gratter* ». L'été dernier, ses Scontru Popolari ont attiré des centaines de personnes qui ont participé à des débats thématiques (institutions, culture, urbanisme, agriculture, tourisme,

numérique). Ces derniers mois, il a préconisé un statut d'autonomie qui reconnaîtrait à la Corse un pouvoir normatif et le droit du Peuple corse d'accéder à la pleine souveraineté selon un Titre constitutionnel similaire à celui dévolu à la Nouvelle-Calédonie. Ces derniers mois aussi, il a dénoncé le report à l'horizon 2025 de la mise en place de la compagnie régionale maritime, l'apathie de la majorité territoriale face à la spéculation immobilière ou aux visées monopolistiques du « Consortium », l'action insuffisante des différentes autorités face à la progression du trafic et de la consommation de stupéfiants... Alors il n'est pas surprenant que dans la perspective des élections territoriales, Core in fronte ait décidé de faire cavalier seul et

ambitionne de faire beaucoup mieux que figurer. Cette ambition n'a d'ailleurs rien d'irréaliste. Le parti peut en effet raisonnablement espérer tirer les dividendes de son action militante et voir fructifier son socle électoral (lors des élections territoriales de décembre 2017, la liste Core in Fronte avait obtenu 7996 voix soit 6,69% des suffrages exprimés, seulement 370 voix avaient manqué pour un maintien au second tour).

L'esquisse d'un projet de société et d'une éthique

Core in Fronte a lancé sa campagne ces jours derniers à Patrimoniu. Paul-Félix Benedetti conduira la liste. Celle-ci réaffirmera la fidélité du parti aux fondamentaux des luttes

nationalistes et affichera l'ambition de défendre non pas un programme électoral mais un projet de société et une éthique dont Jean-Baptiste Arena a esquissé les grandes lignes : « Nous avons fait le choix d'être ce jour à Patrimoniu pour montrer qu'en Corse aussi, on peut réussir en termes d'agriculture, de tourisme raisonné et maîtrisé, de culture assise sur un territoire (...) C'est un territoire qui, pour l'heure, n'est pas bétonné (...) C'est un littoral protégé (...) Des personnes ont rejoint notre démarche politique mais il n'y a pas d'ouverture au sens large. Ce sont des militants sincères, prêts à s'engager pour la Corse et les Corses, qui se revendiquent à 100 % de l'idéologie et de la matrice politique que nous entendons incarner (...) Nous avons initié à Patrimoniu le principe de l'alternance à mi-mandat. Un principe que Core in Fronte veut étendre à l'Assemblée de Corse s'il a des élus (...) Nous ne sommes pas là pour faire des carrières politiques. » Lors de cette entrée en lice, et ce quand il a précisé sa position par rapport à la majorité territoriale, Core in fronte a cependant refait dans le « poil à gratter ». Paul-Félix Benedetti a souligné que le vent n'était ni à la fusion de listes au deuxième tour : « Nous n'avons aucune discussion, aujourd'hui, avec les tenants de l'actuelle majorité territoriale. Nous ne demandons rien », ni au gentleman agreement quand était évoquée la mandature Simeoni : « C'est un échec (...) Il y a une continuation de la spéculation immobilière (...) La colonisation de peuplement change la matrice du peuple corse car il n'est plus en capacité d'assimiler (...) On a renforcé les monopoles. On n'a pas créé des outils publics pour contourner cette mainmise sur l'économie par une nouvelle bourgeoisie affairiste (...) La majorité nationaliste n'a pas réussi à organiser la Collectivité de Corse dans sa structure administrative et technique à l'égal de ce que l'on peut attendre d'un Etat en construction. Il y a une panne sur les grands projets. »

Le souhait de franchir un cap

Il est néanmoins apparu que Core in fronte souhaitait franchir un cap, en l'occurrence



passer du positionnement de force de proposition et de « poil à gratter » à celui d'alternative. Paul-Félix Benedetti a d'ailleurs été clair : « Nous accepterons de travailler avec tous ceux qui voudront nous permettre de faire avancer des dossiers et des projets qui sont conformes à nos attentes. » Toutefois, s'il aspire à représenter une alternative, Core in fronte ne semble pas disposé à participer au pouvoir. Paul-Félix Benedetti l'a fortement suggéré : « Nous ne voulons pas nous engager dans un reformatage du patriotisme corse avec une sauce claniste qui ne nous convient absolument pas ». Ce positionnement prend tout son sens et toute son importance si l'on considère que Femu a Corsica vient de signifier l'arrêt de mort du contrat Per a Corsica, envisage de

construire une liste sans logique de partis et est disposé à porter un projet ouvert à tous ceux qui s'y identifient, y compris aux non-nationalistes. Il se dessine en effet que si les électeurs permettent à Core in fronte de siéger parmi les 63 conseillers de Corse qui seront élus en juin prochain, Femu a Corsica, qu'il soit dans l'opposition ou la majorité, verra se dresser face à son nationalisme s'ouvrant à tous et à tous les vents, un nationalisme alternatif se réclamant, selon les termes de Paul-Félix Benedetti, du « sursaut patriotique » et « des valeurs ».

• Pierre Corsi

www.journaldelacorse.corsica

Langue corse : entre crainte et espoir

Malgré des moyens conséquents au niveau de l'Education Nationale, l'investissement de nombreux formateurs ou la création d'associations dédiées à la langue, le développement de la langue corse est loin de donner les résultats escomptés. Généraliser l'enseignement bilingue, le rendre obligatoire, multiplier les équipes pédagogiques bilingues, « *sortir* » le corse du milieu scolaire où, bien souvent, les élèves sont des locuteurs passifs, promouvoir la formation dans tous les domaines de la société pour la muer en véritable « *lingua di u pane* », tel seront les enjeux à court terme pour tous les acteurs institutionnels ou non, concernés. Mais chaque jour qui passe est perdu...

LINGUA CORSA
UFFICIALE

Combien la Corse compte-t-elle de locuteurs ? Près de 100000 avanceront les plus optimistes qui comptent, sans doute les locuteurs passifs (qui comprennent mais ne parlent pas ou peine à s'exprimer en corse), entre 60000 et 90000 pour les plus pessimistes. Quoiqu'il en soit, le sujet fait depuis longtemps couler beaucoup d'encre. Sans compter sur les polémiques qu'il suscite en venant même s'inviter sur le plan politique avec, il faut le reconnaître, un consensus des élus de tout bord que ce soit au sein de l'Assemblée de Corse ou dans chacune des 360 communes de l'île. Si l'on s'y penche véritablement, il y aurait trois positions vis-à-vis de la langue corse. La première tendrait à dire que, bon gré mal gré, les voyants sont au vert, étayés par certains chiffres (pas toujours représentatifs de la réalité du terrain en milieu scolaire), la deuxième que la situation est critique entre l'essor démographique de l'île et le « *départ* » périodique de nos anciens, bien souvent avec

un savoir non transmis. Entre les deux, une troisième catégorie avance qu'il faudra sans doute « *sacrifier* » une génération avant d'obtenir des résultats. Même si elle est loin, à l'heure actuelle, de faire l'unanimité, la coofficalité reste une éventualité mais elle nécessite, en amont, une volonté politique au plus haut sommet de l'État. Et n'est donc pas à l'ordre du jour. Pour s'en convaincre, les dernières attaques frontales contre la loi Molac déposée à l'Assemblée Nationale début avril, suffisent. Une éventualité qu'il faut donc écarter pour l'heure. Pas sûr, pour autant, qu'elle constitue, à court terme, la solution idéale.

À vrai dire, quelle est-elle ? Difficile de résoudre le problème pour divers paramètres dont les plus importants seraient le nombre de locuteurs non corsophones dans l'île et le nombre de primo-arrivants non corsophones chaque année. Une équation peu évidente à résoudre. Pour autant, on ne peut pas écarter

que l'État met le paquet dans l'île et sans doute plus que dans d'autres régions.

Investir tous les domaines de la société

Que reste-t-il donc ? Le triptyque « *compétence-militantisme-pédagogie* » au niveau de l'enseignement où en dépit des moyens, les résultats ne sont pas à la hauteur. Ce qui n'empêche pas une grande majorité des 48000 élèves de l'Académie de bénéficier d'un enseignement. Mais le corse en tant que discipline reste, on le sait, insuffisant. D'autant que tous les enseignants ne jouent pas le jeu et que beaucoup d'élèves refusent de prendre l'option au sortir de la sixième. Des mesures sont préconisées par les responsables de la Collectivité (voir par ailleurs). En attendant, l'enjeu majeur à court terme va consister à renforcer l'acquis scolaire et favoriser la transmission du corse en dehors. Pour l'heure, 2 % des jeunes reçoivent cette transmission, d'où la nécessité de mettre en place d'autres solutions (e case di a lingua, praticalingua, diverses associations ou organismes de formation, feste di a lingua...) de manière à investir toutes les couches de la société corse. Une stratégie à long terme, que ce soit au niveau de l'enseignement ou de la société, sans oublier des efforts à faire pour les corsophones sans attendre forcément une manne financière pour ceux qui y voient un intérêt pécunier. Il y va de l'avenir de la langue corse et avec elle de la notion de peuple. En clair, patience et longueur de temps. Mais le temps presse quand on sait le corse compte parmi les langues menacées de disparition...

• Philippe Peraut

Saveriu Luciani, Conseiller Exécutif en charge de la langue corse

« La langue corse, c'est une construction patiente qui devra, à terme, nous conduire vers un statut »

Conseiller Exécutif dédié à la langue corse, Saveriu Luciani dresse le bilan du dernier Contrat de Plan Etat-Région (2015-2020) et évoque le prochain qui court jusqu'en 2027. En toile de fond, un développement de l'enseignement et de la formation dans tous les secteurs de la société corse.

Le nouveau Contrat de Plan Etat-Region va être mis en place. Comment se décline-t-il pour ce qui concerne la langue corse ?

Lors du précédent, le montant s'élevait à 17,4 millions d'euros. Nous sommes en phase de négociation avec le Gouvernement pour un montant de 24 millions d'euros auquel nous ajoutons 6,2 millions au titre de l'aspect sociétal. Pour un montant total de 30,2 millions d'euros sur la période. Nous avons souhaité ajouter un plan sociétal au plan Education que nous considérons trop limité. En effet, la langue corse n'est pas seulement une discipline enseignée en milieu scolaire mais une des composantes d'un projet de société. Cet aspect nous paraît primordial, il concerne les tous petits (crèches, garderie), un plan dédié aux médias et une formation des adultes dans tous les secteurs. C'est une stratégie qui va nous conduire à un plus grand développement de la langue corse au sein de notre société. Sur le principe, l'État serait favorable, il attend les prochaines élections afin de se pencher de manière plus précise sur le dossier, notamment en ce qui concerne le volet financier.

Quel bilan pour la langue corse concernant l'actuelle mandature ?

Nous avons obtenu des points essentiels : le concours d'agrégation, le Grand Plan de Formation du Primaire, qui nous a permis de former 360 enseignants, dont 128 certifiés et 126 habilités. Une initiative qui va se poursuivre lors du prochain CPER. Pour ce qui est des filières bilingues, les chiffres sont à la hausse. En sixième, nous avions 18,8 % des élèves en 2016 et 30 % à la dernière rentrée. Pour les troisièmes, les chiffres sont aussi à la hausse (13,7 % en 2016 et 24 % cette année). Le seul recul que l'on constate concerne les 1ères et Terminale en raison de la réforme du lycée (15 % soit une baisse de 3%). À cela s'ajoute la formation extra-scolaire à travers « *E case di a lingue* » et toutes les formations pour adulte.

Quelles perspectives pour la prochaine convention ?

Nous avons défini une stratégie répartie sur quatre axes : la formation, le fonctionnement des centres immersifs, la production d'outils pédagogiques et l'aide au développement des sites immersifs et bilingues. Concernant le milieu scolaire, nous allons demander, pour le secondaire l'élaboration d'un plan identique à celui du primaire avec un plan pour les disciplines non linguistiques et le développement des filières bilingues. Il faudra respecter cette convention et pour cela combler



certain manques par une traçabilité et un cahier des charges. Ainsi qu'une structure pédagogique d'accompagnement. Il y aura des objectifs à remplir, notamment celui d'obtenir réellement le niveau B2 en fin de 3e pour les filières bilingues. On ne pourra pas éternellement investir des millions d'euros sans demander des résultats. Pour mener à bien ces nouvelles tâches, nous misons sur les articles 7 et 11 du statut de la Corse et demandons une co-gestion avec le Rectorat de Corse de manière à avoir un suivi de la convention. Il y aura des appels à projets pour les filières immersives, le premier et le second degré. Enfin, à l'occasion de la rentrée prochaine, trois sites bilingues ouvriront leurs portes en Corse-du-Sud (Alta Rocca et Ajaccio) et en Haute-Corse (Alesgiani).

La langue corse vous paraît-elle menacée ?

De par son statut de langue minoritaire, je dirais que oui. Ceci étant, on ne peut négliger, même si tout n'est pas parfait, l'impact de la présence du corse en milieu scolaire où il touche plusieurs dizaines de milliers de jeunes. Il y a quarante ans, on en était bien loin. Au vu des efforts effectués depuis des années, on entrevoit tout de même un grand espoir. On ne peut pas se projeter à court terme, c'est une construction patiente qui devra, à terme, nous conduire vers un statut.

• Interview réalisée par Philippe Peraut

Le projet de future centrale du Ricanto présenté à Ajaccio

La nouvelle centrale électrique du Ricanto qui devrait, si tout va bien, être livrée courant 2026 a été présentée la semaine dernière à l'hôtel Campo Del Oru d'Ajaccio par les différents acteurs d'une concertation publique préalable.



Frédéric Maillard, président d'EDF PEI, Sophie Murlon, directrice de l'énergie au ministère de la transition écologique, Cédric Dupuis, directeur du projet et Bernard-Henri Lorenzi, l'un des garants du projet, ont présenté les grands axes de la future centrale du Ricanto la semaine dernière à Ajaccio. Ce projet, dont il est question depuis déjà quelques années, vise à remplacer, on le sait, l'actuelle centrale du Vazzu par une structure plus adaptée aux enjeux de la Corse du XXI^e que ce soit en termes de prise en compte de l'environnement, de la transition énergétique et de l'accompagnement sociétal. Cinq réunions de concertation avec le public ont eu lieu entre le 19 et le 24 avril dernier. La réunion publique de clôture aura lieu le 18 mai prochain, Filiale du groupe EDF, EDF PEI (Production Electrique Insulaire) exploite

déjà quatre centrales moteurs à Lucciana, en Guadeloupe, à la Réunion et en Martinique. « C'est un enjeu très important, explique Frédéric Maillard, la nouvelle centrale sera moderne, performante, respectueuse de l'environnement et génératrice d'emplois. La concertation publique est nécessaire car chacun doit donner son avis. »

Le gaz naturel en combustible principal ?

Inscrit dans le Programme Pluriannuel de l'Energie (PPE) en 2015, ce projet a fait couler beaucoup d'encre. Respectera-t-il l'environnement ? Quel site ? Quel carburant et comment l'acheminer ? Quel coût ? Autant de voiles qui ont été levés à l'exception du dernier (les appels d'offres se poursuivent tant pour la construction que pour l'acheminement du gaz). La nouvelle centrale sera donc située

sur le site du Ricanto, la première pierre étant prévue pour début 2023. Elle fournira 160 MW répartis comme suit : un moteur principal (110MW), une turbine à combustion (20 MW) et une unité de stockage (30 MW). Soit tout de même 90 MW de moins que la centrale du Vazzu. « Un besoin qui s'explique par plusieurs facteurs, ajoute le président d'EDF PEI, l'augmentation de la liaison à courant continu Corse-Italie-Sardaigne) mais aussi des ambitions en termes d'énergies renouvelables. » L'interrogation principale concerne le combustible choisi et son acheminement. « Nous avons opté pour le gaz naturel en guise de combustible principal, ajoute le président d'EDF PEI, la biomasse liquide constituera le combustible de secours. » Concernant l'acheminement, deux solutions restent à l'étude : terminal terrestre ou flottant. Dans les deux cas, deux options très coûteuses mais également préjudiciables pour l'environnement. Même si Sophie Murlon a botté en touche, justifiant par « le coût n'est pas un problème puisque le projet sera couvert par l'État, via la commission de l'énergie. » D'où le doute d'une alimentation en biomasse liquide. Quand on sait que la gaz naturel favoriserait une baisse de 88 % des oxydes d'azote rejetés actuellement par la centrale du Vazzu, on mesure bien tout l'enjeu du combustible choisi. Sur ce point, les différents intervenants n'ont guère été catégoriques. Une chose est certaine, la centrale du Vazzu sera, elle, déconstruite. Quid de la suite ? Réponse en 2026.

• Ph.Peraut

La Corse et les déchets : matraquage, trop-plein et fosse commune

Notre île n'a malheureusement pas encore connu et dépassé toutes les stations du chemin de croix.

Un rapport de l'Autorité de la Concurrence a, en novembre dernier, mis en exergue le coût exorbitant du traitement des déchets sur notre île. Selon ce rapport qui se réfère à une situation antérieure à l'année 2020, la charge par habitant (243 €) dépasse largement la moyenne nationale (93 €). Il y est aussi mentionné que la charge pèse indirectement et directement très lourd sur les épaules des contribuables : elle grève les budgets des intercommunalités ; elle affecte les budgets des ménages (taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, TEOM, en moyenne

Une politique désastreuse

Tout cela est la conséquence directe d'une politique désastreuse. En effet, la mésestimation d'une insuffisante culture individuelle et collective du tri, les rejets du geste de tri provoqués par les hausses de TEOM, la non-application d'une redevance incitative pourtant préconisée par le Grenelle de l'Environnement, le manque criant d'équipements et de processus de collecte et de tri adéquats ainsi que l'absence de réelles filières locales de recyclage ont rendu irréalisables les objectifs de réduction des tonnages devant être enfouis. La sanction est désormais bien connue. Les tonnages pouvant annuellement être enfouis ont régulièrement été atteints bien avant les 31 décembre. Des centres d'enfouissement ont été saturés et fermés plus rapidement que prévu. Depuis quelques années, notre île a vécu des « crises des déchets » ; et ces crises, du fait des saturations annuelles des centres d'enfouissement restés ouverts, ont nécessité des stockages provisoires financièrement coûteux et environnementalement désastreux. Pire encore, en avril 2020, la Collectivité de Corse a dû transférer 21 000 tonnes de déchets vers des incinérateurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur selon un coût de 6 millions d'euros. Enfin, la réduction insuffisante des tonnages enfouis et l'augmentation trop faibles des tonnages triés et valorisables continuent d'interdire d'une part, une baisse significative des cotisations Syvadec dues par les intercommunalités au titre du traitement de leurs déchets non triés ; d'autre part, une hausse conséquente des versements par le Syvadec à ces mêmes intercommunalités, des recettes générées par l'apport de déchets destinés au recyclage.

Tamanta disgrazia...

La Corse qui subit le matraquage fiscal et le trop-plein sur les sites d'enfouissement n'a malheureusement pas encore connu et dépassé toutes les stations du chemin de croix. Elle est aujourd'hui menacée de devoir accepter l'ouverture d'une fosse commune. Une de plus ! En effet, ces derniers jours, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi déposé par le collectif Tavignanu Vivu, la Collectivité de Corse et U Levante demandant que soit annulé le jugement autorisant la société Oriente Environnement à réaliser à Ghjuncaghju, un projet de construction et d'exploitation d'un centre d'enfouissement dit « Pôle environnemental » qui pourra, durant trente ans, recevoir annuellement 70 000 tonnes /an de déchets ménagers et assimilés non valorisables et 102 000 tonnes /an de terres amiantées. Le Conseil d'Etat a ainsi donné raison aux magistrats du Tribunal administratif de Bastia et de la Cour administrative d'appel de Marseille qui ont considéré que le préfet de Haute Corse n'avait pas suffisamment argumenté son rejet du projet. Le collectif Tavignanu Vivu a certes l'intention de poursuivre le combat en le portant devant la Cour de Justice de l'Union Européenne. Mais à ce stade procédural, la réalisation du projet peut être engagée. Et ce, bien que le terrain concerné soit situé dans un méandre du Tavignanu en amont d'une plaine vouée à l'agriculture et au tourisme. Et ce, bien que l'instabilité géologique de la zone soit connue. Tamanta disgrazia...

• Alexandra Sereni



5 points plus élevés que dans l'Hexagone). Et le moins que l'on puisse dire est que la situation n'est pas en voie d'amélioration. La cotisation Syvadec imposée aux intercommunalités qui prend en compte les dépenses aval de la collecte et du tri, va augmenter cette année (357 € la tonne d'ordure ménagères prise en charge au lieu de 344 €). En 2020, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien dont les taux TEOM étaient déjà très hauts (17% à 20% dans la plupart des dix communes), les a augmentés de 1 point. Cette année, le taux TEOM uniformément imposé dans les cinq communes de la Communauté d'Agglomération de Bastia fera un bond de 6 points., ce qui représentera une ponction annuelle de 170 euros par ménage.

www.journaldelacorse.corsica

L'OFASST et la lutte contre le trafic de stupéfiants

Le mois dernier 3,4 kilos de MDMA ont été saisis en Corse lors du démantèlement d'un trafic de drogue. 21 kg de résine de cannabis, 1 kg de cocaïne, 5 armes ainsi que 66.000 euros en espèces et 23.000 euros en crypto monnaie ont également été appréhendés. L'OFASST a contribué à cette opération d'envergure. Qu'est ce que cet organisme ?

L'office anti-stupéfiant (OFASST) est désormais le cœur de la lutte contre les trafics de stupéfiants en France. Créé en 2019 dans le cadre du plan national de lutte contre les stupéfiants, l'OFASST a pour but de mener des opérations anti-drogue, notamment pour éliminer les points de deal. Depuis le mois de janvier, près de 4000 points de deal ont ainsi été identifiés et 450 ont été démantelés.



Le 10 mars 2021, le ministre de l'intérieur Gérard Darmanin s'est exprimé sur la lutte contre le trafic de stupéfiants, définissant celui-ci comme « une priorité interministérielle ». La Corse dispose d'une antenne de l'OFASST. Cela montre que l'île de beauté n'est pas épargnée par le phénomène du trafic de drogue. Bien au contraire.

Rôle et composition de l'OFASST

L'OFASST est rattachée au ministère de l'intérieur et est dirigé par la contrôleur générale Stéphanie Cherbonnier. Sa création était l'une des grandes mesures annoncées par Christophe Castaner le 17 septembre 2019. Le ministre de l'Intérieur avait choisi Marseille

pour présenter son plan national de lutte contre les stupéfiants. L'OFASST est organisé en trois pôles « stratégie », « renseignement » et « opérationnel », pour répondre aux trois missions « comprendre », « cibler », et « agir ». Ils sont dirigés respectivement par une administratrice des douanes, un colonel de gendarmerie et un commissaire divisionnaire. 160 agents constituent l'échelon central de cet office composé de policiers, gendarmes et douaniers. Au niveau territorial, l'OFASST compte 16 antennes régionales : Ajaccio, Bordeaux, Dijon, Fort-de-France, Lille, Lyon, Marseille, Orléans, Rennes, Strasbourg et Versailles. L'antenne de Bordeaux dispose de deux détachements (Bayonne, Toulouse). L'antenne de Fort-de-France de trois détachements (Saint-Martin, Pointe-à-Pitre, Cayenne).

Le nouvel organisme a également pour objectif de favoriser la collaboration entre les services de police, gendarmerie et douanes. Ainsi, au plan territorial, 103 cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants s'accordent en terme de regroupement d'information.

Les résultats de la lutte contre le trafic de drogue

- 45.459 amendes forfaitaires ont été délivrées en 2020 au 5 mars 2021 : déployée depuis le 1er septembre 2020, l'amende forfaitaire délictuelle s'élève à 200 euros, et le délit est inscrit au casier judiciaire.

- Le succès de l'opération de déstabilisation des points de deal : ce travail est fondé sur un recensement des points de deal (3 952 à ce jour) qui va progresser grâce à la possibilité offerte depuis le 3 mars aux concitoyens de signaler ces points sur moncommissariat.fr et magendarmerie.fr. Dans le cadre de



l'opération « Point break » menée en janvier 2021, 301 points ont fait l'objet d'une opération de déstabilisation, entraînant le placement de 647 personnes en garde à vue et l'écrou de 164 personnes.

- Les avoirs saisis progressent à hauteur de 81,3 millions euros (contre 78,5 millions d'euros en 2019). La progression atteint près de 70% en six ans et ces avoirs sont composés à 14% d'avoirs liés aux stupéfiants. Les saisies de produits sont stables ou en hausse : 96 tonnes de cannabis, 13 tonnes de cocaïne, 1,1 tonne d'héroïne, 1,2 million de comprimés d'ecstasy et 700 kg d'amphétamine.

Le Premier ministre présidera prochainement un comité interministériel de lutte contre le trafic de stupéfiants afin de faire le point sur la mise en œuvre de son plan de lutte, mais également pour engager de nouvelles actions. Quant à la Corse, les arrestations en lien avec le trafic de drogue ne faiblissent pas : un coup de filet a eu lieu à Bastia le 12 avril dernier et plusieurs personnes étaient toujours en garde à vue à l'heure où nous écrivions ces lignes.

• Laura Gatti

La Corse, une « région » comme les autres ?

La question immobilière qui se pose avec acuité en Corse est partagée par toutes les régions de France à forte valeur touristique. Celle de la vie chère n'est pas non plus spécifique à notre île même si elle est légèrement amplifiée par le phénomène de l'insularité. Ne serait-il pas temps que nous mutualisions nos difficultés avec d'autres régions françaises plutôt que de continuer à jouer cavalier seul ?

En Bretagne, dans les Landes, au Pays basque aussi

Perros-Guirec, dans les Côtes-d'Armor, compte aujourd'hui entre 40 et 50 % de résidences secondaires. Dans certaines communes du Morbihan, ce pourcentage s'envole jusqu'à 80 %. D'ailleurs l'UDB, un minuscule parti autonomiste breton, a repris au vol l'idée de statut de résident, une idée qui ne rassemble guère les foules dans cette région qui vit de l'agriculture et du tourisme. Et les résidences secondaires sont une source financière déterminante pour les petites communes. Le problème existe sur l'ensemble du littoral français qu'il soit atlantique ou méditerranéen. On le retrouve également en montagne dans les stations de

tout comme Biarritz, Perros Guirec ou la campagne bordelaise. Mais depuis l'humanité s'est enrichie. Le baby-boom a créé la génération humaine la plus nombreuse et la plus riche du monde occidental. Les gens qui habitaient le septentrion, dès qu'ils en ont eu les moyens, ont migré vers le soleil et la mer dès qu'ils atteignaient l'âge de la retraite. Or dans un système général mû par l'argent et le profit on voit difficilement comment résister à ces désirs somme toute naturels et compréhensibles.

Apprendre la citoyenneté

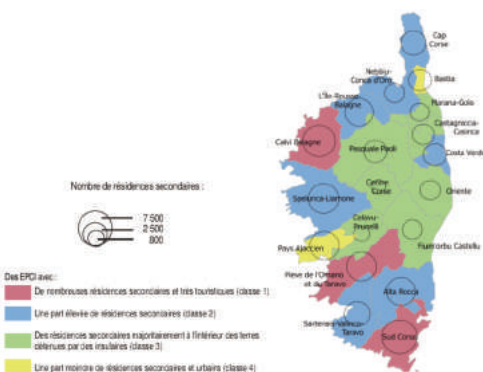
La Corse n'est donc pas la victime d'une « colonisation de peuplement » qui en ferait l'unique victime d'un complot ourdi au sein de l'état profond. Elle a simplement la chance de posséder une magnifique nature et, depuis maintenant un demi-siècle de moyens de transport qui la mettent à portée de bourses moyennes et de toutes les villes françaises. Je l'ai déjà écrit, le statut de résident ne fera que repousser le problème et encourager la spéculation suis generis. Il sera toujours mieux d'être riche que pauvre. On peut évidemment obliger les communes à se doter d'habitations à loyer modéré. Mais alors il faudra assujettir ces ventes de conditions particulières afin que les heureux acquéreurs n'en profitent pas pour plus tard spéculer. Et, mais je me répète, de toute manière, les pauvres sont hélas condamnés à connaître des conditions de vie plus difficiles que les plus riches. Le taux de pauvreté est légèrement supérieur à la moyenne française mais égal à celui observé par exemple dans les Hauts-de-France. Et la différence n'est pas notable au point de transformer notre île en nouveau tiers-monde. Et plutôt que de se battre contre des chimères, mieux vaudrait jouer sur des facteurs de paupérisation comme la cherté

de la vie ou encore l'apprentissage des droits sociaux. Sait-on qu'en France le non-recours concernant les prestations sociales versées ou attribuées par différents organismes, comme la CAF, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou Pôle Emploi se monte à dix milliards d'euros et pour la Corse à plusieurs dizaines de millions ? Voilà qui pourrait permettre à bien des familles de mieux se loger.

Accepter la banalisation de nos maux pour mieux les connaître

Les Corses pèchent par orgueil feignant de croire que leurs maux leur sont uniquement réservés. Ce victimisme a fonctionné durant des décennies pour obtenir toujours plus de crédits, toujours plus de subventions. Mais aujourd'hui il est devenu terriblement contre-productif, car il nous empêche de regarder nos responsabilités en face et de mutualiser nos efforts avec ces autres régions qui, en France, vivent des problèmes identiques. En unissant nos efforts pour porter nos doléances jusqu'à Paris, elles auraient d'autant plus de chances d'être entendues. C'est d'ailleurs le travail de nos députés. Mais la plupart du temps, nous préférons croire que nous sommes uniques et que nous sommes spécialement brimés. En nous interdisant l'humilité, nous perdons souvent des occasions de remporter des victoires fussent-elles modestes. Mais peut-être au fond préférons-nous nous plaindre plutôt que de connaître le bonheur d'avancer peut-être peu, mais de ne le devoir qu'à nous-mêmes. En un mot, amorcer une forme d'indépendance.

• GXC



ski. Et partout, il y a ce paradoxe créé par la manne financière que représentent le tourisme confrontée au rejet de ces nouveaux venus friqués. On peut même élargir la question aux villes réputées agréables. Bref, on découvre l'eau tiède, à savoir que l'être humain en général préfère les lieux agréables, ensoleillés et entourés d'une nature généreuse. C'était vrai avant l'instauration des congés payés en 1936. Ajaccio était une ville pour touristes riches

Corsica Genealogia : À la recherche de nos ancêtres

Créée en 2013, cette association forte aujourd'hui de plus de mille adhérents tous bénévoles réalise des travaux de généalogie dans toute la Corse et contribue à une meilleure connaissance de notre histoire...



André Flori est un passionné. Cet ancien militaire de l'Armée de l'Air a ses racines à Eccica Suarella. Sa maison est un vrai musée avec une bibliothèque qui en dit long sur cette passion : histoire, culture, noms de familles, rien ne manque. L'idée de la généalogie, qui sommeille en chacun de nous, en Corse, est venue tardivement.

« C'était en 2013, rappelle l'intéressé, tout est parti d'un groupe de discussions sur internet (CGW Corse), mais comme on ne se connaissait que via le Web, c'est à la suite d'un repas que l'idée d'une association est née. »

De 30 à 1040 adhérents

Le destin de Corsica Genealogia est en marche. L'idée se concrétise un peu plus tard. L'association, qui rassemble une trentaine d'adhérents, met d'emblée en place des ateliers de généalogie et des conférences tout en commençant à travailler sur certaines communes. Grâce un site internet attractif et performant (une personne y est dédiée), des

logiciels modernes et des idées novatrices, le groupe de départ se multiplie à la vitesse grand V. « Nous sommes aujourd'hui, 1040, se félicite André Flori, il y a un noyau dur mais tout le monde porte sa petite pierre à notre édifice. La clé de notre réussite réside dans la passion commune qui nous anime et une adhésion assez faible (10 euros l'année). Les adhérents viennent des quatre coins du monde : Corse, France, USA, Amérique du Sud, Europe, Asie, Afrique. » En quelques années, l'équipe est parvenue à travailler sur la généalogie des familles d'une quarantaine de communes et pieve corses : Ornano, Istria, Taravu, une partie du Boziu, Ventiseri, Solaru, une partie d'Ajaccio et des communes avoisinantes. « Nous remontons jusqu'à l'origine des documents, autour du XVIIIe selon les communes. Tout est répertorié (mariages, naissances, décès) et recensé sur notre site. Nous effectuons également des travaux avec la Collectivité de Corse (indexations leur permettant d'avoir une base de recherches. »

Sur les traces d'Ugo Colonna

Une partie des adhérents s'est rendue à quatre reprises à Gênes afin de photographier toutes les archives qui concernent la Corse. Enfin, l'équipe assiste les personnes qui le souhaitent à mettre en forme leur généalogie sous forme de tableau et/ou de livre. Et si en raison de la crise sanitaire, les ateliers, conférences ainsi qu'un rendez-vous annuel, sont provisoirement mis de côté, idées et projets ne manquent pas : poursuivre le travail de vulgarisation et de présentation des travaux concernant la généalogie corse, sauvegarder et améliorer la diffusion des sources, contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire de la Corse, poursuivre la numérisation des archives de Gênes. « Nous espérons également mettre en place les scontri genealogichi cet été à Francardu, travailler sur Tolla et quelques communes proches d'Ajaccio (Arghjusta, Carbuccia, Auccia). Des conférences sur l'histoire des villages sont aussi au programme. L'objectif consiste, à terme, à pouvoir couvrir le maximum de communes possibles. C'est un travail de fourmi où il ne faudra pas être pressés. Enfin, nous souhaitons effectuer une recherche sur un certain nombre de personnes masculines, toutes descendantes d'Ugo Colonna afin de faire des tests pour apporter la preuve ou non de son existence. »

La passion des Corses pour la recherche de leurs ancêtres et le travail titanesque réalisé par Corsica Genealogia devrait certainement permettre, de plonger dans nos racines...

• Ph.P.

www.corsicagenealogia.com
mail : corsicagenealogia@gmail.com
tel : 06-80-07-67-99

Akkhavanah Vilaisarn, Da u Laos à a Corsica...

À 47 anni, Akkhavanah Vilaisarn hè statu elettu di dicembre scorsu, à u capu di a Lega Corsa di i Scacchi. Anzianu direttore di a furmazione, piglia di manera logica seguita di Léo Battesti. L'occasione di misurà u percorsu d'un omu passionatu di scacchi...È di lingua corsa.



Ci sò, ind'a vita, omi purtati da l'umiltà è da a passione, chì, strada facendu, trovenu u so filu...Quellu d'Akkhavanah Vilaisarn, di cugnome « Akkha » hè liatu dapoi vinti anni à a Corsica è à l'universu di i scacchi. Ci hè vultu qualchì scenariu particolare per vede issu Lauzianu sbarcà in Calvi in u 2002. « Sò cresciutu in Parrighji, spiega l'omu, eppo sò pertutu à fà i mo studii in Tulusa. Hè qui ch'aghju scupertu i scacchi cù u mo fratellone... »

Direttore di a furmazione

Professore di matematiche, Akkha, pertutu zitellu da u Laos cù a so famiglia per via di a pulitica, vole scambià di locu. Ghjè cusì ch'ellu affacca in Corsica. « Appena per fortuna ch'elli cercavanu un prufessore di scacchi... » Dopu à cinque anni è, ci vole à dilla assai resultati, Léo Battesti, chì vole

strutturà di più a Lega, u face vene in tantu chè respunsevule di a furmazione. Subbitu, trova a so piazza...È ampara, à tempu, à parlà corsu. « Mi pare qualcosa di logicu, quandu si campa in un locu, d'amparà a lingua... » Oghje, serà gasgiu à u nivellu B2 (parla, capisce, scrive a lingua corsa quant'è noi è insegna ancu i scacchi in lingua nustrale...). « Aghju pigliatu corsi cù Nicole, a moglie di Léo, mi piace à amparà lingue...(parla francese, lauzianu, thailandese, spagnolu, russiu, inglese, niente chè què!) ». Direttore di a furmazione dapoi tredici anni, hè di manera logica ch'ellu hà pigliatu a seguita di Léo Battesti di dicembre scorsu.

Parechji scopi

« Sò i dece presidente d'associ di Corsica chì m'anu sceltu. Ne sò fieru ma ci hè un travaglione da fà. Avemu scambiatu u scagnu. Ci hè una quindicina di ghjovani cun mè, a maiò parte, anu amparatu i scacchi à a scola. » Elettu per quattru anni, Akkha vole ripiglià u filu di Léo Battesti, à l'origine di u sviluppu di i scacchi in Corsica in l'anni novanta, ma vole ancu andà aldilà.

« Pensu ch'ellu ci vole à rinforzà a leia cù l'Educazione Naziunale, avemu a fortuna d'avè una rettrice passionata da i scacchi è chì ci sustene sempre. L'aspettu suciale è educativu hè impurtante. Hè per quessu ch'è noi vulemu travaglià intornu à a furmazione di i maestri. U secondu assu di u nostru scopu serà di creà una trafila scacchi in i cullegghji è i licei, di manera à sviluppà l'attività. Per avà, i

scacchi sò insegnati solu à u primariu. Ci hà da permette d'avè un'uzzione scacchi à u basculiè. In fine, vulemu dinò sviluppà i scacchi feminine chè u nivellu ci pare più debule chè quellu di i masci, è travaglià cù l'università. Di sicuru, pertimu da a basa, era u scopu di Léo, è circhemu d'andà u più luntanu pussibile cù a scola d'eccellenza. Senza sminticà l'insegnamentu di i scacchi in lingua corsa. Di settembre, i scacchi seranu amparati in corsu cù Praticalingua. »



Ghjuntu vinti anni fà senza sapè per quantu tempu, Akkha hà fattu a so strada. Corsu di destinu è di stintu, hè un omu assai stimatu. Segnu chè u so avvenne hè a mezu à i soi...In Corsica...

• Ph.Peraut

www.journaldelacorse.corsica

Les lourdes responsabilités de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda

Enfin, la vérité commence à poindre sur les responsabilités de la France lors de l'atroce génocide des Tutsis et des Hutus modérés au Rwanda en 1994. Selon un rapport demandé en 2017 par le gouvernement rwandais à un cabinet d'avocats américain, la France a rendu possible le génocide contre les Tutsis, un génocide pourtant prévisible. Ces conclusions vont dans le même sens que celui de la commission Duclert, un rapport français qui a conclu à de lourdes responsabilités de l'État français, mais pas à une complicité de génocide.

Des conclusions accablantes pour la France, Mitterrand, Balladur et Juppé

« Des responsables français ont armé, conseillé, formé, équipé et protégé le régime rwandais de l'époque », ont écrit les avocats du cabinet Levy Firestone Muse dans le rapport présenté au gouvernement rwandais ce 19 avril. Selon eux, la France a volontairement ignoré la volonté exprimée du gouvernement de Juvénal Habyarimana de massacrer les Tutsis du Rwanda. Alors que le rapport Duclert a évité de traiter de la période post-génocidaire, le rapport Levy Firestone Muse dénonce le camouflage opéré par l'État français pour ensuite protéger des génocidaires. Toutefois, comme le rapport Duclert, les rapporteurs ne concluent pas à une complicité de génocide de la France et n'évoquent pas de poursuites judiciaires possibles contre des responsables politiques français.

Des rapports qui permettent de se projeter vers un avenir commun

La France s'est montrée soulagée que les autorités rwandaises excluent des poursuites judiciaires. Le ministre des Affaires étrangères, Vincent Biruta, interviewé par le journal Le Monde a en effet déclaré que le rapport Muse indiquait « que la France a rendu possible un génocide qui était prévisible », mais « je pense que la France n'a pas participé à la planification du génocide et que les Français n'ont pas participé aux tueries et aux exactions », déclare dans cet entretien le ministre rwandais, en assurant que « le gouvernement rwandais ne portera pas cette question devant une cour ». Tout se trouve dans la nuance du « Je pense que... »

« Des responsabilités accablantes »

La France d'alors, présidée par un Mitterrand vieillissant et accroché à la « grandeur » de la Françafrique, conseillé par Hubert Védrine totalement cynique et un Balladur médiocre, a permis voire aider aux préparatifs du génocide : achat d'un million de machettes, travail de mercenaires... qui ont abouti à un million de personnes massacrées sans que les Casques bleus présents sur place ne tirent une balle. Le rapport montre bien qu'il y a eu une responsabilité de la part de la France dans le génocide des Tutsis, mais est très clair sur le fait qu'il n'y a pas eu de complicité de la part de l'État français, qu'il n'y a pas eu de participation au génocide et qu'il n'y a pas eu d'appui à la planification. « Donc, cela montre à la fois la volonté des autorités rwandaises, du président Kagame de dire la vérité pour poser les bases d'une relation qui soit apaisée et qui permette d'avancer sur tous les sujets de coopération » conclut un proche du président Macron.

Une politique criminelle et minable

On ne dira jamais assez combien le deuxième septennat de Mitterrand fut médiocre, renouant parfois avec certains aspects atroces de l'histoire française. L'opération Turquoise fut programmée sur ordre du président de la République pour sauver les génocidaires bousculés par l'armée tutsie. Cela est la vérité et les lamentables protestations du conseiller présidentiel n'y changeront rien. Monsieur Védrine devrait mettre le peu d'honneur qui lui reste à se taire, une fois pour toutes. Au moins, Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères, a-t-il fait amende honorable et reconnu ses erreurs de jugement. Cette



réconciliation fait donc une victime historique : François Mitterrand et c'est une bonne chose que cet escamoteur politique apparaisse sous son vrai visage alors qu'on s'apprête à « fêter » le quarantième anniversaire de son élection le 10 mai prochain. Il faut dire que l'homme est un habitué des tours de passe-passe historiques. Pétainiste, il devient résistant de loin en 1943. Il refusera, une fois Président, de reconnaître la responsabilité de la France dans la déportation des juifs : il faudra que Jacques Chirac le fasse. Ministre sous la IVe République, il est alors ce ministre de la Justice qui autorisa plus quarante décapitations. Alors, il faut reconnaître à Emmanuel Macron d'avoir fait œuvre utile vingt-sept ans après le plus grand génocide de la fin du XXe siècle et d'enfin chercher une voie nouvelle pour les relations avec l'Afrique.

• GXC

Journal de la Corse
est le journal habilité pour publier

Les Annonces Légales et Judiciaires

Dans les départements 2A-2B

Devis et attestation de parution renvoyés dans l'heure

Contact : journaldelacorse@orange.fr
ou 04 95 28 79 41

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

1 – OUVERTURE DE PROCÉDURE

Par jugement en date du 19/04/2021, le tribunal de commerce d'Ajaccio a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de :

LE POTAGER DE LA ROCADE (SARL)

Boulevard Louis Campi

Résidence les Jardins de Bodiccione

Bâtiment C

20090 AJACCIO

Activité : Alimentation générale.

Enseigne : LE POTAGER DE LA ROCADE

RCS AJACCIO B 801 689 951 === 2014 B 187

Et fixé au 15/03/2021 la date de cessation des paiements

Liquidateur exerçant les fonctions dévolues au mandataire judiciaire :

Maître Jean-Pierre CELERI

22, cours Napoléon

20000 AJACCIO

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC de la présente décision auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditor-services.com>

Le greffier,

2 - FIN DU REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Par jugement en date du 19/04/2021, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la fin du redressement judiciaire par désintéressement des créanciers de :

PROMOTION DES CRÊTES (SARL)

Hôtel Sun Beach

Route des Sanguinaires

20000 AJACCIO

Activité : Vente, location de biens meubles et immeubles vides ou meublés le tout sur biens propres, pizzeria (saisonnier).

Enseigne :

RCS AJACCIO B 351 859 418 === 89 B 227

Le greffier,

3 – ARRÊT DU PLAN DE REDRESSEMENT

Par jugement en date du 19/04/2021, le tribunal de commerce d'Ajaccio a arrêté le plan de redressement de :

CASANOVA Olivier

Lieudit Baléone

Lotissement Pasqualini

Immeuble Deliperi

20167 SARROLA-CARCOPINO

Activité : Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux, installation et entretien de climatisation et chaufferie, installation de chauffage individuel.

Enseigne :

RCS AJACCIO === 533 355 145

Commissaire à l'exécution du plan :

Maître Jean-Pierre CELERI

22 Cours Napoléon

20000 AJACCIO

Le greffier,

Par jugement en date du 19/04/2021, le tribunal de commerce d'Ajaccio a arrêté le plan de redressement de :

GENIBAT (SASU)

Lieudit Casaccia

Petre Alta

20129 BASTELICACCIA

Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros-œuvre du bâtiment, travaux de revêtement de sols et de murs, travaux de charpente, installation électrique, travaux de peinture intérieure et extérieure, travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux.

Enseigne :

RCS AJACCIO B 832 166 268 === 2017 B 647

Commissaire à l'exécution du plan :

Maître Jean-Pierre CELERI

22 Cours Napoléon

20000 AJACCIO

Le greffier,

4 - CLÔTURE DES OPÉRATIONS

- Pour insuffisance d'actif

Par jugement en date 19/04/2021, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance d'actif de :

DOMYLO (SARL)

Pôle d'Activités de Porticcio

20166 GROSSETO-PRUGNA

Activité : Vente de jouets, jeux, puériculture et activités annexes.

Enseigne : DOMYLO

RCS AJACCIO B 839 212 842 === 2018 B 355

Le greffier,

- Pour extinction du passif

Par jugement en date 19/04/2021, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour extinction du passif de :

MARINE BOAT SERVICE (SARL)

ZI Murtone Lot 16

20137 PORTO-VECCHIO

Activité : Hivernage, stockage, entretien, réparation, manutention, achat, vente, location, importation, exportation, transport, grutage, renflouage de bateaux, accastillage, achat-

vente de pièces détachées et accessoires pour bateaux, achat-vente de moteurs.

Enseigne :

RCS AJACCIO B 750 839 870 === 2012 B 216

Le greffier,

TRIBUNAL DE JUDICIAIRE D'AJACCIO

RG N°13/00023

N° PORTALIS DBXH-W-B65-BXFX

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AJACCIO

Par jugement en date du 13 avril 2021, le Tribunal judiciaire d'Ajaccio a prononcé la CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF des opérations de la liquidation judiciaire de : **Lucien RIBEREAU**, demeurant Domaine CATABELLA, Route de NOTA, 20137 PORTO VECCHIO (CORSE DU SUD)

Activité : Agriculteur.

A ordonné la publicité du dit jugement.

POUR EXTRAIT,

Fait à Ajaccio le 15 avril 2021

LE GREFFIER,

RG N°19/00034

N° PORTALIS DBXH-W-B7D-CNHF

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AJACCIO

Par jugement en date du 13 avril 2021, le Tribunal judiciaire d'Ajaccio a prononcé la conversion de la procédure de redressement judiciaire en LIQUIDATION JUDICIAIRE à l'égard de :

Alain BIANCARELLI, demeurant 4 Rue Fesch, 20000 AJACCIO (CORSE DU SUD)

Liquidateur :

Maître Jean-Pierre CELERI

22 Cours Napoléon

20000 AJACCIO

JUGE COMMISSAIRE : C. GOURLAOUEN

A ordonné la publicité du dit jugement.

POUR EXTRAIT,

Fait à Ajaccio le 13 avril 2021

LE GREFFIER,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/04/2021, il a été constitué une société.

Forme : **SARL**

Dénomination sociale : CARROSSERIE FIORI MARTIN

Objet social : Réparation de la carrosserie et d'autres éléments similaires de voitures et véhicules utilitaires légers.

Siège social : Lotissement A Capella 20160 COGGIA

Durée : 99 ans

Capital social : 1.000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros

Gérant : Monsieur FIORI Martin demeurant lotissement A Capella 20160 COGGIA

Immatriculation : RCS D'AJACCIO

POUR AVIS, Le gérant.

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement en date du 19 avril 2021, il a été constitué une société dénommée :

DIAMANT BLEU

SAS Unipersonnelle au capital de 10 000 euros

Siège social : Lieudit Mezzo Porco, Plaine de Cuttoli, 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO.

Objet social : Commerce de piscines et d'équipement de piscines, conseil en installation de piscines, construction de piscines, installation hydraulique et étanchéité pour piscines, maintenance, entretien et réparation de piscines et d'équipement de piscines.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO.

Clauses relatives aux cessions de parts : libre dans tous les autres cas.

Monsieur Nicolas GALICHER, demeurant Lieudit Mezzo Porco, Plaine de Cuttoli, 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO, a été nommé **Président** de la Société.

Pour avis, le **Président**.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à PROPRIANO en date du 2 avril 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : MACA,

Siège social : 2 Rue des Pêcheurs, PROPRIANO (20110)

Objet : Restaurant, traiteur, bar à vin, vente de boisson alcoolisées et non alcoolisées, vente sur place et à emporter.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au **Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO**.

Capital fixe de 1 000 euros

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

Président : Antoine CASTEL, demeurant U Frusteru, PROPRIANO (Corse),
Directeur général : **Mathieu MAMBERTI**, demeurant 6 Rue Charles TOMASINI, PROPRIANO (Corse),

Pour avis, le **président**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à OLMETO du 31 mars 2021.

Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à

L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DOMAINE SANTU MATTEU ;

Siège : OLMETO (20113), Lieudit Aglio ;

Durée : 65 ans ;

Objet :

- Oléiculture,

- Élevage ovins,

- Coupe de bois,

- Activité agro-touristique (meublé)

- L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

Capital : 40 400,00 euros, constitué au moyen d'apports en numéraire et d'apport en nature ;

Gérance : Monsieur Daniel, Mathieu MARICOURT-BALISONI, exploitant agricole, demeurant Lieudit Aglio 20113 OLMETO en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée ;

Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Pour avis, La **gérance**.

ZEDDA BATIMENT
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 60000.00 euros
Siège Social : 2.1 Accilanaccia
20110 PROPRIANO
AJ B 328 022 488

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 10 avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de travaux paysagiste et aménagements extérieurs et de modifier en conséquence l'article 2.3 des statuts.

Pour avis, la **Gérance**.

EQUI - LIBRIU
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 8 400 euros
Siège Social : Lieudit Cilvareccio
20166 PIETROSELLA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à 6 avril 2021,

Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EQUI - LIBRIU ;

Siège : PIETROSELLA (20166), Lieudit Cilvareccio ;

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO ;

Objet : L'élevage caprins avec transformation, l'élevage équins ;

L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

Capital : 8 400 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;

Gérance : Madame Kelly, Hélène VENOT en sa qualité d'associée unique demeurant Lieudit Cilvareccio, 20166 PIETROSELLA, exerce seule la gérance et est nommée gérante de la société sans limitation de durée.

Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Pour avis, La **gérance**.

Etude de Maître Audrey QUILICHINI, Notaire à AJACCIO (20000) 4 cours Napoléon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte notarié en date du 16 AVRIL 2021, il a été constitué une société.

Forme : société civile immobilière (SCI)

Dénomination sociale : KYFLO

Objet social : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 7, Avenue Napoléon III Parc SAN LAZARO, Immeuble "Le Beauce" 20000 AJACCIO

Durée : 99 ans

Capital social : SIX CENTS EUROS (600,00 EUR) en 60 parts, de DIX EUROS (10,00 EUR)

Gérant : Monsieur Antoine CAMPINCHI, demeurant à AJACCIO (20000) 7 Avenue Napoléon III Parc San Lazaro, Imm. Le Beauce.

Associés tenus indéfiniment des dettes sociales : Madame Florence CAMPINCHI, demeurant à AJACCIO (20090) Résidence Finosello II, bât. E2 Avenue Maréchal Lyautey. Monsieur Antoine CAMPINCHI, et Madame Joëlle TISELLI, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à AJACCIO (20000) 7 Avenue Napoléon III Parc San Lazaro, Imm. Le Beauce. Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Immatriculation : RCS de AJACCIO

Pour avis, Le **gérant**.

Etude de Maître Jean-Pierre CELERI
Mandataire Judiciaire
22, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
Tél : 04 95 21 01 44
jpceleri@wanadoo.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE DANS LE CADRE DE LA LIQUIDATION

JUDICIAIRE DE Madame Mariana ANTONA
Débit de tabacs vente d'articles de papeterie
presse journaux loto jeux de la française des jeux

ENSEIGNE « LA TIGE »

Ets principal : 99 Cours Napoléon 20000 AJACCIO

Derniers CA connus :

Années Chiffres d'affaires

Au 22 03 2021 19 432,00 euro

Au 31 12 2020 130 275,00 euro

Au 31 12 2019 (13 mois) 109 118,00 euro

Les renseignements complémentaires doivent être réclamés à l'étude.

Les candidats repreneurs devront déposer leurs propositions sous plis fermés entre les mains du Liquidateur Judiciaire Maître Jean-Pierre CELERI le **Jeudi 27 Mai 2021 à 09h30**, offres qui seront ouvertes immédiatement en présence de tous les intéressés et seront déposées au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO.

Pour pouvoir être examinée, votre offre devra être conforme aux dispositions de l'article L.642-2 du code de commerce.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : A CAPELLA

Forme : Société civile immobilière

Siège social : Lotissement A Capella 20160 COGGIA

Objet : La société a pour objet la gestion et l'administration de tous immeubles dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'apport, d'acquisition, de constitution ou toute autre opération.

Durée : 99 années

Capital : 1.000 €

Gérance : Monsieur FIORI Martin demeurant Lotissement A Capella 20160 COGGIA
IMMATRICULATION AU RCS D'AJACCIO.

La gérance. Pour avis unique

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 02 janvier 2021 enregistré le 12 avril 2021 au SIE de BASTIA, sous le dossier 2021 00014979, référence 2B04P31 2021 A 00559,

ACTUAL 278 "SNC" au capital de 125.000 euros, dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL, immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 824 527 832,

A cédé à SRAE SUD "SNC" au capital de 10 000 euros,

dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL, immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 832 766 612,

Son fonds de commerce de "Agence de travail temporaire" qu'elle exploitait sis Lieudit Tintorajo 20600 FURIANI.

Cette vente a été consentie au prix de 40 000 euros, avec entrée en jouissance au 02/01/2021. Pour la validation des oppositions domicile est élu à l'adresse du fonds objet des présentes, pour la réception des oppositions domicile est élu chez l'acquéreur SRAE SUD, 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL.

PROZ

Société à Responsabilité limitée

au capital de 8000 euros

Siège social : Les Cannes

20113 OLMETO

441 783 750 RCS AJACCIO

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 10 avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer l'objet social par les activités suivantes :

- La propriété, le financement et l'exploitation directe, indirecte ou comme mandataire de tous hôtels, restaurants, maisons d'hôtes, de toute nature et de toute catégorie et de tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et les métiers de services ;
- La participation, directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

TAVERA

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 11 Bd Tino Rossi

Route des Sanguinaires

20000 AJACCIO

840 041 743 RCS AJACCIO

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Aux termes d'une délibération en date du 19 AVRIL 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale **TAVERA** par **KOS** et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

POUR AVIS, Le Président.

RECTIFICATIF de l'annonce constitutive parue dans le JDC 11257 du 02/4/2021, il convenait de lire : **dénomination sociale : SCI ALAN IMMOBILIER** et non SCI ALAN comme indiqué. La suite reste inchangée.

CARMA

SARL au capital de 77 400 euros

564 Route supérieure de Cardo

20200 BASTIA

849 114 087 RCS BASTIA

AVIS DE MODIFICATION

L'AGE a décidé, le 19/4/2021 :

- d'élargir l'objet social de la société à « Achat-Vente de textiles et accessoires de mode ».
- de transférer le siège social au 38 bd Paoli, 20200 BASTIA.

Mention au RCS de BASTIA.

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE CAPORALINO- BARBICAJA

SCI au capital de 1'372.04 euros

Route des Sanguinaires

Barbicaja Plage

20000 AJACCIO

RCS AJACCIO : 478 919 517

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2021, il résulte que : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, accepte la démission de **M. PIRAS Dominique François** à compter du 12 avril 2021, et nomme gérant à compter de ce même jour **Mme PIRAS Marie Pierre, épouse CASALTA**, née le 09 février 1975 à AJACCIO (2A), de nationalité Française, domiciliée Immeuble Les Cèdres, Rue des Cactus, Parc Berthault, 20000 AJACCIO. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le représentant légal.

« S.M.F »

SCI au capital de 10 000 € porté à 203 000 €

500 168 737 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITÉ LÉGALE

D'un PV d'AGE du 31/03/2021, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 193 000 euros, pour être porté de 10 000 euros à 203 000 euros, par incorporation de pareille somme prélevée sur un compte courant associé.

Cette augmentation est réalisée par création de 19 300 parts sociales nouvelles de 10 euros, numérotées de 1 001 à 20 300.

Les parts sociales nouvellement créées seront assimilées aux parts sociales anciennes et assujetties à toutes les dispositions statutaires. Elles jouiront des mêmes droits à compter du 31/03/2021.

L'article 7 des statuts a été modifié ainsi :

Le capital social est fixé à la somme de deux cent trois mille (203 000) euros.

Il est divisé en vingt mille trois cents (20 300) parts sociales de dix (10) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

ANNONCES LÉGALES



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
COLLECTIVITÉ DE CORSE
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIU Cedex 1
 Tél : +33 495516464 - Fax : +33 495516621
 Courriel : commande.publique@isula.corsica
 Adresse internet : <https://www.isula.corsica>
Objet du marché : RD 227 Reconstruction d'un ouvrage hydraulique - Commune d'Ucciani.
Numéro de référence : 2021-3DIP-0079
Date limite de remise des offres : 17/05/2021
 Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
 Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/04/2021.

LPS

Société à responsabilité limitée
au capital de 523 000 Euros
Siège social : Lieudit Veta Casavone
20166 PORTICCIO
RCS AJACCIO 448 506 139

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé :
Monsieur Frédéric SALINI, demeurant, Lieudit Veta Casavone, 20166 PORTICCIO – GROSSETO PRUGNA, en qualité de gérant pour une durée illimitée, à compter du 01 janvier 2020, en remplacement de **Monsieur François, André, Albert MONTI**, gérant démissionnaire.
 Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

LE NARVAL SARL
S.A.R.L. au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : Hameau de la Liscia
20111 CALCATOGGIO
R.C.S: AJACCIO B 421 576 190

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/03/2021, il résulte que :
 - L'assemblée prend acte de la résiliation amiable du contrat de location gérance portant sur le fonds de commerce d'hôtel, restaurant, bar à l'enseigne LE NARVAL sis Hameau de la LISCIA 20111- Calcatoggio. Cette location gérance avait été consentie par Madame VERSINI Julia Josette immatriculée au RCS sous

le numéro 310 603 857, par acte sous seing privé en date du 31/12/1998. La résiliation prend effet à ce jour.

- L'assemblée décide de la cessation d'activité et la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, sa mise en liquidation et la nomination comme Liquidateur de Monsieur VERSINI Ange demeurant Hameau de la LISCIA, 20111 CALCATOGGIO (CORSE DU SUD), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur sis Hameau de la LISCIA, 20111 CALCATOGGIO (CORSE DU SUD) adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO

Mention sera faite au RCS : AJACCIO

Pour avis,

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE MARIE INNOCENZIA

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 6 Square Debussy
78150 LE CHESNAY
RCS VERSAILLES 788 975 498

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 5 Rue Notre Dame 20200 BASTIA à compter du 14/04/2021. Durée : 50 ans.

Objet : Acquisition de tous immeubles, de toutes natures, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, la disposition des biens par voies d'acquisition, échange, apports ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes ses formes.
 Radiation au RCS de VERSAILLES et immatriculation au RCS de BASTIA.

Maitre Philippe GAILLOT-BARTOLI
Avocat au Barreau d'Ajaccio
10 Avenue de Paris
20000 AJACCIO

FIOR DI RIBBA
Société civile immobilière
au capital de 353 600 euros
Siège social : FIOR DI RIBBA
20100 SARTENE
752701771 RCS AJACCIO

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Aux termes d'une délibération en date du 24 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 24 mars 2021 la dénomination sociale FIOR DI RIBBA par **ROSSI IMMOBILIER**, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
 Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal d'assemblée générale en date à AJACCIO du 30 mars 2021, il a été décidé concernant la **société civile immobilière** dénommée **LE CEYLAN**, au capital de 1.000,00 euros dont le siège social se situe à AJACCIO (20000) Route du Salario Lot la Pietra et immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 877 952 598 :

Le transfert de siège social à AJACCIO (20000) Parc Berthault Immeuble Alcyon Bâtiment A2 à compter du 30 mars 2021.

Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

Pour avis, le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 22 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

SCUNTRA 95, société civile immobilière dont le Siège social est au Rue Maréchal Lyautey, Résidence 1er Consul Bât. B, 20090 AJACCIO ayant pour objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO, au capital de 1 000 €, il a été nommé comme gérant, **Monsieur YASSINE Massar**, né le 2 mai 1980 à Ouakourte (Maroc), de nationalité française, célibataire, demeurant à 3 Chemin Closion, 13170 LES PENNES MIRABEAU qui accepte cette décision pour une durée non limitée et **Monsieur SCAGLIA Simon, Ange-Marie**, né le 17 juin 1979 à AJACCIO, de nationalité Française, marié, demeurant à 38 Allée du Liamone, La Confinia 1, 20167 MEZZAVIA commune d'AJACCIO qui accepte cette décision pour une durée non limitée

Pour avis, la gérance.

GROUPE SKOLT
SAS au capital de 468000 euros
Siège social : 10 Rue Saint Augustin
(75002) PARIS
811 045 731 RCS PARIS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

D'un PV de l'associé unique du 21/04/2021, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 21/04/2021, de PARIS (75002) 10 Rue Saint Augustin, à **BASTIA (20200) 4 Route de Ville - Couvent des Capannelle**. En conséquence, l'art 4 des statuts a été modifié.

Pour rappel la société a pour Président M. Franck Oysarabal Blanchard demeurant 444 Route de Cardo (20200) BASTIA.
 Dépôt légal au GTC de BASTIA.

Pour avis, le président.

PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD
DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES
 Bureau de l'environnement et de l'aménagement

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème AVIS AU PUBLIC

Ouverture d'une enquête publique conjointe de droit commun préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, d'autorisation d'utiliser cette eau destinée à la consommation humaine et parcellaire, en vue de permettre l'acquisition de terrains en pleine propriété et l'établissement de servitudes nécessaires à l'instauration de périmètres de protection immédiate et rapprochée autour des sources de Smargine haute, Smargine basse et du collecteur des trois sources Frasselli situés sur le territoire des communes de Rezza et d'Azzana.

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2A-2021-04-09-00002 en date du 9 avril 2021, a été prescrite sur le territoire des communes de Rezza et d'Azzana, à la demande du maire de la commune de Rezza, l'ouverture d'une enquête publique conjointe de droit commun préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux prévue par l'article L 215-13 du code de l'environnement et qui déterminera, autour du point de prélèvement des sources et du collecteur précités, les périmètres de protection immédiate et rapprochée au titre de l'article L 1321-2 du code de la santé publique ;
- et une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à exproprier et à grever de servitudes.

Siège de l'enquête : mairie de Rezza

Second lieu d'enquête : mairie d'Azzana

Date de déroulement de l'enquête : **du mardi 27 avril 2021 au jeudi 20 mai 2021**

Ouverture des registres d'enquête : **le mardi 27 avril 2021**

Clôture des registres d'enquête : **le jeudi 20 mai 2021**

Durée de l'enquête : **24 jours consécutifs**

Commissaire enquêteur titulaire : Monsieur André FREDIANI

Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Christian REROLLE

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur l'utilité publique de l'opération et sur les limites des biens à exproprier ou à grever de servitudes, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures d'ouverture habituels au public suivants (sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles), dans le respect des gestes barrières et du port du masque.

A cet effet, les communes de Rezza et Azzana prendront toutes les mesures utiles pour assurer la protection sanitaire du public, en mettant à sa disposition du gel hydroalcoolique et en s'efforçant de faire respecter la distanciation physique entre les personnes. Elles organiseront, si besoin, un filtrage du public, mettront en place un fléchage des locaux et, si cela est possible, un sens unique.

LIEU D'ENQUÊTE	JOURS D'OUVERTURE	HEURES D'OUVERTURE
Mairie de Rezza	Mardi après-midi vendredi après-midi	14h00 - 18h00
Mairie d'Azzana	Lundi matin jeudi matin	9h00 - 12h00

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture : www.corse-du-sud.gouv.fr dans l'onglet *Publications – rubrique Enquêtes publiques*.

Deux registres dématérialisés seront également mis à la disposition du public via les liens ci-après :

- Pour la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux :

<https://www.registre.demataterialise.fr/2437>

- Pour l'enquête parcellaire :

<https://www.registre.demataterialise.fr/2438>

Les observations pourront également être adressées par courriel aux adresses suivantes :

- Pour la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux :

enquete-publique-2437@registre-demataterialise.fr

- Pour l'enquête parcellaire :

enquete-publique-2438@registre-demataterialise.fr

Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Le public pourra également adresser, avant la clôture de l'enquête, ses observations au commissaire enquêteur par courrier, au siège de l'enquête publique, à la mairie de Rezza – village – 20121 REZZA.

Les observations écrites ou orales relatives à l'enquête conjointe seront également reçues par le commissaire enquêteur, qui tiendra les **permanences en mairies**, aux dates et heures mentionnées ci-après :

LIEU D'ENQUÊTE	JOURS DE PERMANENCE	HEURES DE PERMANENCE
Mairie de Rezza (siège de l'enquête)	Mardi 27 avril 2021 (ouverture de l'enquête) mardi 11 mai 2021 et jeudi 20 mai 2021 (clôture de l'enquête)	14h00 - 18h00

Lors des permanences du commissaire enquêteur, le public devra respecter les gestes barrières, les mesures de distanciation physique et le port du masque.

Si le contexte sanitaire le nécessite, les modalités d'organisation de l'enquête publique pourront être adaptées et les permanences physiques remplacées par des permanences téléphoniques **aux mêmes dates et horaires**, dans ce cas une information sera publiée sur le site internet de la préfecture et sur le registre dématérialisé.

A l'expiration du délai d'enquête, soit le jeudi 20 mai 2021 à 18H00, les registres d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et les registres d'enquête parcellaire déposés en mairies de Rezza et d'Azzana seront respectivement clos et signés par les maires de ces communes puis transmis dans les vingt-quatre heures au commissaire enquêteur avec le dossier d'enquête et les documents annexes.

Le commissaire enquêteur sera tenu de remettre au préfet de la Corse-du-Sud son rapport, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes ainsi que l'exemplaire du dossier d'enquête publique, le registre et les annexes, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de clôture.

Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Rezza, à la mairie d'Azzana ainsi qu'à la préfecture de la Corse-du-Sud (DPPCL – Bureau de l'environnement et de l'aménagement), sur le site internet de la préfecture www.corse-du-sud.gouv.fr, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique conjointe.

Ajaccio, le 9 avril 2021

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

le secrétaire général ;

Pierre LARREY

Bande dessinée

« Une histoire du nationalisme corse »

Raconter une quarantaine d'années du mouvement nationaliste corse en BD, voilà qui est neuf et qui relève du défi. C'est ce que nous propose Hélène Constanty au scénario et Benjamin Adès au dessin. Elle est essayiste et journaliste, auteur de deux ouvrages sur son île d'origine. Il est dessinateur et n'a aucun lien avec la terre insulaire.



Née à Marseille dans une famille balantine, Hélène Constanty a découvert les événements qui ont bouleversé la Corse lors de vacances au pays où adolescente elle a pu écouter des chants polyphoniques dans un village. C'était à la fin de la décennie 70 et depuis lors elle s'est intéressée à l'île. Dans ses livres précédents elle s'est en particulier focalisée sur la spéculation et l'emprise mafieuse. Sa bande dessinée est l'occasion d'un balayage du paysage politique insulaire d'Aleria en 1975 à l'arrivée des autonomistes et des indépendantistes aux commandes à l'assemblée de Corse, en décembre 2015. « *Longue marche* » parsemée de deuils, de peines de prison, de

revendications au grand jour et de nuits bleues. La BD a un côté « *pour mémoire* » évident et ses partis pris épargnent au lecteur d'adhérer à tous ses éclairages.

Défilent sous nos yeux la naissance du FLNC, l'affaire de la disparition de Guy Orsoni, celle de la prison d'Ajaccio avec ses exécutions en juin 1984, les assassinats du docteur Lafay, de Robert Sozzi, du préfet Erignac. Nombreux sont les épisodes tragiques, les morts, les échos d'enquêtes qui ne mènent nulle part ou semblent carrément dans le chaos tandis que prospèrent la voyoucratie si ménagée par ceux censés faire appliquer l'ordre et la justice selon les préceptes de l'Etat de droit... Au fil des pages le surgissement des rivalités qui déchirent les militants nationalistes et ahurissent ceux qui observent – subissent – les dégâts... Aux rugissantes rodomontades d'un Pasqua, ministre de l'Intérieur, s'opposent heureusement les figures apaisantes, judicieuses, sages d'un Michel Rocard, premier ministre, au remarquable discours d'avril 1989 ainsi que celle d'un Edmond Simeoni toujours sur la brèche et courageusement conciliateur sans renoncer jamais à ses principes. A ses valeurs. Les répit sont hélas de courte durée. Quand survient la traque aux supposés nationalistes récalcitrants à la suite du meurtre d'Erignac, nouvelle période asphyxiante. L'arrestation d'Yvan Colonna, le chapelet de procès qui se succèdent à Paris avec leurs condamnations, ne riment guère avec éclaircies et n'impactent aucunement le crime organisé.

La BD de Constanty et Adès pose au lecteur une question : a-t-on assez de recul pour se

confronter en bulles à des événements qui ont si durement fracassé l'île, quand on constate le mal qu'on les Français à aborder leur histoire coloniale bien plus lointaine... dans le temps ? Mais les Corses sont sans doute plus aptes aux examens de conscience intranquillants et aux analyses dénuées d'a priori ! Autre interrogation : l'héroïsation de quelques acteurs ne va-t-elle pas à l'encontre de la dimension collective de la lutte ?

• Michèle Acquaviva-Pache

Le trait de Benjamin Adès est sobre et dynamique. On appréciera qu'il prenne parfois un ton humoristique bien venu dans certains cas. Mais moins pertinents dans d'autres. On retiendra que ses couleurs, qui naviguent volontiers dans les bleutés, sont plutôt opportunes. On ne peut lui imputer que des portraits soient peu attractifs... ils sont le reflet du naturel.



Cette idée de BD sur le nationalisme corse est-elle de vous ou de votre éditeur ?

C'est à mon initiative. Collaboratrice de « *La Revue dessinée* », associant journalistes et dessinateurs, la BD est pour moi un média passionnant et plein de ressources. « *Une histoire du nationalisme corse* » est d'ailleurs coéditée par Dargaud et « *La Revue dessinée* ».

Comment avez-vous pensé votre scénario ?

J'ai accumulé de la documentation, de l'information et lu tous les ouvrages rédigés sur le sujet. J'ai également préparé un documentaire pour la télévision sur le même thème. L'album compte 200 pages, j'ai donc dû choisir des moments forts pour illustrer le récit et quelques personnalités qui avaient vécu cette histoire afin que le lecteur ne s'éparpille pas.

La BD se prête-t-elle au récit politique brûlant ?

Elle procure une liberté qu'on ne trouve pas dans les autres genres littéraires. Elle apporte plus de possibilités que le document classique. J'ai écrit les séquences, les scènes, qui peuvent revivre sous le trait du dessinateur. « *Une histoire du nationalisme corse* » est un type de roman graphique qui s'adresse à tous : adolescents et adultes.

Vous évoquez des épisodes qui ont laissé des blessures vives chez bon nombre de Corses. N'avez-vous pas craint de les raviver ?

Pas du tout... Mon récit est documenté. Factuel... Je suis persuadée que ça fait du bien de se pencher sur son passé. Maintenant on a assez de recul pour affronter cette histoire.

« *Il y a dans une part de subjectivité que j'assume...* »

Hélène Constanty

La partialité, le jugement étaient-ils des obstacles sur votre route ? Peut-on faire preuve actuellement d'objectivité face à de tels drames et tragédies toujours présents ?

Je ne crois pas à l'objectivité. Dans mon récit le personnage de Pascal Paoli relève de la fiction. Il y a dans l'album une part de subjectivité que j'assume comme dans le choix des moments forts mis en valeur. C'est pour cette raison que la BD est « *une* » histoire... et non « *l'* » histoire... Je relate les choses de la manière dont je les perçois.

Qu'est-ce qui a guidé votre choix de mettre en avant le rôle de certains – Léo Battesti, Alain Orsoni, Pantaléon Alessandri – plutôt que d'autres ?

J'ai apprécié leurs témoignages dans leurs livres respectifs. A mes yeux ce qu'ils ont écrit est primordial, surtout parce qu'ils l'ont fait à la première personne.

Il y a eu d'autres témoignages, par exemple, ceux de Jean Michel Rossi et de François Santoni dans « *Pour solde de tout compte* » !

Ce livre est celui de Guy Benhamou dans lequel sont rapportés les propos de JM Rossi et F Santoni. Je répète, j'ai préféré le « *je* »...

Pascal Paoli est le personnage incontournable des luttes en Corse. Il en est l'incarnation. N'est-ce pas risqué de la faire intervenir dans certains épisodes ? De lui faire prendre parti ?

A travers Pascal Paoli c'est un peu moi qui parle. Oui, je me suis mis à sa place... Par exemple, lorsqu'il manifeste sa désapprobation devant la revendication de l'assassinat de Robert Sozzi, aux Journées Internationales de Corte, en 1993, par le FLNC et qu'il voit le public applaudir.

Plusieurs fois le nationalisme corse a semblé au fond du gouffre, ainsi après l'assassinat de Claude Erignac. Comment expliquez-vous son – ses – rebond-s. Est-ce finalement dû aux erreurs du pouvoir central ? Ou à l'adhésion profonde des Corses à la lutte menée par les nationalistes ?

Le mouvement clandestin violent était moribond bien avant l'assassinat du préfet Erignac. J'ai tenu à distinguer les deux tendances existantes dès le début du mouvement nationaliste : lutte armée clandestine et lutte autonomiste. Le groupe des modérés l'a finalement emporté. Après l'assassinat du préfet il est vrai que la répression a été sévère et les pistes suivies par les enquêteurs embrouillées...

De la victoire électorale des autonomistes et des indépendantistes en décembre 2015 vous parlez d'une victoire inédite. Pourquoi ce qualificatif ?

Inédite, car c'est la première fois qu'un tel succès électoral intervient dans une région française. Inédite et non inattendue. A l'époque les clans sont, en effet, décrédibilisés. Celui de gauche est laminé par l'affaire Giacobbi. Celui de droite est complètement divisé. D'où une place disponible sur l'échiquier politique. L'élection de Gilles Simeoni à la mairie de Bastia a été en outre un prologue à la victoire à l'assemblée de Corse. Mais ce qui a été décisif, c'est le dépôt des armes qui a ouvert le champ des possibles.

Le succès dans les urnes des nationalistes – autonomiste et indépendantistes – ne doit-il pas beaucoup aux acteurs culturels du riacquistu ? N'ont-ils pas joué un rôle déterminant dans l'opinion ?

Je me suis posé la question. Fallait-il revenir sur le mouvement culturel ? Pareil pour le combat écologique contre les « *boues rouges* », contre l'implantation d'un site d'essais nucléaires à l'Argentella ? Dans les deux cas la mobilisation a été très forte. Néanmoins je devais faire des choix...

• **Propos recueillis par M.A-P**

Mariu Sepulcre, l'affresche à l'antichi

Stallatu in Villanova dapoi quasgi trenta anni, issu famosu pittore rinumatu, hè specializatu in l'affresca. Una tecnica chì si perde ma aduprata dapoi milai d'anni...



appruntati da duie linte, calcina, rena è polvera di marmaru... »

« A tecnica di l'affresca ci conta a storia di l'umanità dapoi 5000 anni »

Per pinghje, s'adopra polvere di pigmenti naturali è si face pian'pianinu, pezzu à pezzu... « Fù per mè una seconda rivelazione ! Issa tecnica, ci face sfuglià milai d'anni sin' à l'antichità è ancu nanzu. Pare chè i Sumerianu l'adupravanu dighjà ! Hè una tecnica chì hà viaghjatu. Appena abandonata un mumentu per a musica nanzu di vultà... »

L'artista serà u principiantu di Mma Bertaux durante qualchì tempu. Dopu, si ne v' à amparà dinò e tecniche italiane à a « Bottega del buon freco » sempre in Firenze è face, oghje, un mischiu di i dui, à modu soiu. Da a so prima affresca (1996) in a scola San Paulu d'Aiacciu sin' à a ghjesgia di Casabianca o quella d'Ulmetu, hà fattu a so strada. Opera maiò, a corte inglese di a Merria d'Aiacciu. « Un annu di travagliu da u luni à a dumenica è da sette ore di manu à sette ore di sera ! 8000 ore di travagliu per pighjate e cinque fase di a cità d'Aiacciu da a so creazione in u 1492 à u vintesimu seculu. Tape valutate da Antò Maria Graziani è Paulu Lucchini. In più, ci vulia à furnà dodeci parsoni maiò à issa tecnica, un travagliu tantu... » Mariu Sepulcre averà conceputu una decina d'affresche in tutta a Corsica. « Ci hè qualcosa di stranu quand' eu sò davanti à l'affresca. Una spezia di meditazione interna induve facciu parte, eu stessu d'issu insemi... » Un usu chì, ci vole à dilla, si perde. « Issa tecnica qui, ùn hè più insegnata in e scole d'arte, l'architetti ùn la cunnoscenu micca. Eppuru, ci conta a storia di l'umanità dapoi 5000 anni ! U peghjatu hè chè i pulitichi, ùn anu micca cuscenza... » In u mondu ch'è noi campemu oghje, a cultura è l'arte ùn sò, l'avemu amparatu, « essenziali », Quandu ci avemu da sveglià, serà forse troppu tardi...



Specialistu di e pitture di u Medievu di a Rinascita è di l'affresche, Mariu Sepulcre hà custruitu a so nuturietà cù e so tele induve l'aspettu misticu piglia a suprana nantu à tuttu. Eppuru, a spiritualità, ùn hè micca sempre stata u so filu di vita. « Eru un ghjovanu appena ribellu, spiega l'artista, eramu cù a me famiglia in Fréjus è Saint-Raphaël è eru impegnatu in a pulitica in Nizza (muvimenti di manca stretta)... Eru bellu luntanu da l'arte benchè l'aviu toccu da zitellu cù babbu chì era pittore... »

Averà ancu qualchì capacità à u ballò ma u so caratteru l'impedisce d'andà più luntanu.

In Nizza, scontra à Marianna Nativi chì diventerà a so sposa in u 1978. Ma nanzu di parte cun ella à u Canadà (1981), t'hà una rivelazione. « A passione di l'arte era vultata. Aviu a vogliu di scopre pitture in i musei. È a rivelazione hè ghjunta à u Louvres è ancu à a National Gallery di Londres... Tutti issi quadri di a Rinascita anu scambiatu u me sguardu nantu à a spiritualità. À dilla franca, ùn credia micca in Diu, ma isse pitture avianu un « pudere ». Ci era una leia trà a bellezza di l'arte è u pinsà. Chì era issu pinsà ? Tandù mi sò postu a questione è aghju abandonatu a pulitica... »

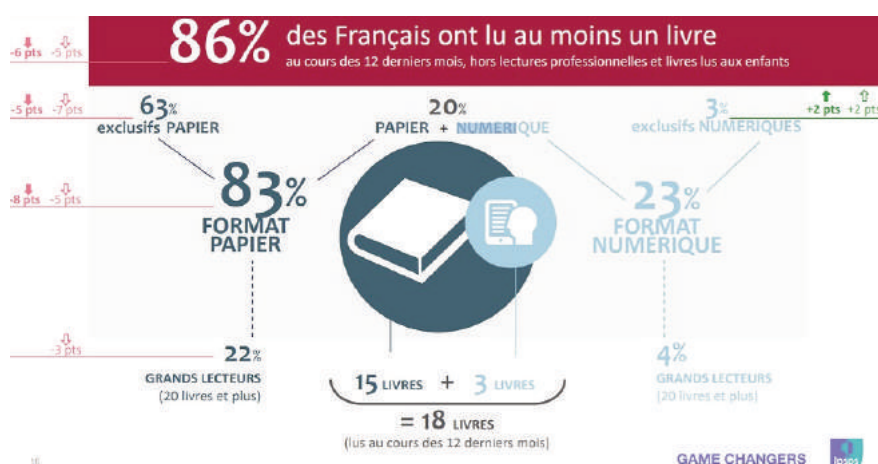
Da u Canadà à a Corsica, passendu per l'Italia (particularmente Firenze), Mariu ampara e tecniche di pitture, l'arte di a Rinascita, u Medievu, scuntrendu artisti rinumati pronti à tramandà u sò sapè fà. Ma hè cù Jeanne-Marie Bertaux, specializata in l'affresche ch'ellu scopre un altru universu.

« Aviu una basa di pittura ma, ùn la sò perchè, eru passianatu da issa tecnica. Hè qualcosa ch' ùn si pò spiegà. Aghju seguitatu à Mma Bertaux (restauratrice di u Louvres) in Manosque, un mese è mezu per amparà cun ella. Aghju scupertu à pocu à pocu, issa tecnica induve si pinghje nantu à muri

• Ph. Peraut

Lire reste essentiel

Même beaucoup ont éprouvé des difficultés à lire un roman pendant les périodes de confinement, même s'il a fallu se battre pour que les librairies soient des commerces essentiels et restent ouvertes, même si le lectorat baisse, la lecture ne se porte pas si mal. Les valeurs associées aux livres et à la lecture restent fortes.



Rassurantes données

Le Centre national du livre (CNL) a rendu publics les résultats de la quatrième édition de son baromètre bisannuel « *Les Français et la lecture* », conduit par Ipsos. Sans surprise, en 2020, on enregistre une baisse de la lecture, parce qu'il était difficile de se concentrer et de se distraire et aussi certainement liée aux contraintes imposées par la crise sanitaire. Pendant les confinements, les gens ont moins utilisé les transports, les bibliothèques et librairies sont restées fermées longtemps (malgré le click and collect) et le télétravail est très chronophage. D'après le sondage réalisé en janvier, 86 % des Français ont lu au moins un livre en 2020, soit 8 points de moins qu'en 2018. Le taux de lecteurs baisse surtout chez les 15-34 ans et presque autant chez les femmes que chez les hommes. La baisse de la lecture est tendancielle : elle est constatée depuis une dizaine d'années, en particulier chez les jeunes. Donc elle n'est pas

liée qu'à la crise sanitaire. Ils ont lu davantage de livres de reportages et d'actualité (essais, biographies...), mais moins de romans (-7 points) et de livres pratiques (-7 points). Leur point de vente privilégié reste la librairie (80 % des acheteurs), devant les grandes surfaces spécialisées (67 %), Internet (39 %) et les supermarchés ou hypermarchés (39 %). Les Français sont très attachés à leurs librairies. 80 % des acheteurs déclarent s'y être procuré des livres en 2020.

Secteur au ralenti

La Fédération des Éditeurs européens (FEP) a dressé le bilan sur l'impact de la pandémie sur le marché du livre européen en 2020. La FEP évalue la baisse des ventes de livres entre 2 et 5 % en 2020, moins catastrophique qu'annoncé. En France, le marché a pu se maintenir grâce à une forte mobilisation de la chaîne du livre, du gouvernement et des lecteurs. Le Plan de relance pour la filière livre

est reconduit en 2021. L'enveloppe de 12 millions d'euros votée en 2020 et répartie sur 2020 et 2021 pour la modernisation des librairies sera en gérée par le CNL et les DRAC. Les libraires s'en sortent plutôt bien grâce notamment à une fréquentation en hausse après les deux périodes de confinement. Pourtant, le secteur est au ralenti. Y compris dans l'édition. Les éditions corses Albiana estiment une perte d'environ un quart de leur chiffre d'affaires habituel et une réduction de quasi -50 % sur le nombre de livres édités. Selon l'Observatoire de la librairie, la littérature dans son ensemble – dont le polar et la science-fiction – a généré 27 % des ventes, soit une évolution de 4,6 % des ventes habituelles de ce secteur du livre. Les livres pratiques ont également fait de belles performances en caisses avec un rebond de 6,5 %, à l'inverse des livres d'art ou de tourisme. Le grand gagnant de cette période est la bande dessinée puisqu'elle a réalisé 16 % des ventes, et surtout marqué une évolution de 14 % dans ces commerces avec des titres tels que Lucky Luke de Jul ou encore le très attendu tome 5 de L'Arabe du futur de Riad Sattouf, véritables best-sellers de l'après-confinement.

Lire en 2021

Le baromètre du CNL met aussi en avant que les Français souhaitent être davantage accompagnés dans leurs lectures par des prescriptions et des discussions sur Internet et les réseaux sociaux. Car le numérique, pas seulement comme support, mais comme prescripteur, est bien de la partie dans le domaine de la lecture. La popularité de l'hashtag #books sur Instagram est bien la preuve que lire demeure une activité importante. Les néo-books clubs fleurissent autant que prospèrent les comptes de recommandation. Même sur TikTok, le Booktok fait un carton : 6,8 milliards de vues. Si la lecture est une activité solitaire, les lecteurs ont envie de partager leurs avis, leurs émotions. Comme en librairie, avec les recommandations du libraire. Sauf que là, c'est avec des amateurs, plus ou moins éclairés, et à l'échelle planétaire. Et le numérique modifie aussi le rapport à la lecture, puisque de nouveaux formats sont proposés. Le livre n'a pas fini de se réinventer et de nous enchanter.

• Maria Mariana

U Campanile depuis 25 ans rien ne cloche

Au matin de Pâques les cloches ont sonné à toutes volées sur le territoire et au-delà des monts, pour la fête de la résurrection certes, mais grâce aussi au travail des campanistes.



Centuri nouveau cadran

Mais s'est-on posé un jour la question de savoir « comment ça marche », qui répare ? Campaniste, un travail complexe, artisanal et culturel. Un métier millénaire auquel l'équipe de U Campanile est fière d'appartenir. Un milieu particulier, une sorte de réseau comme il y en avait autrefois dans la presse. Les patrons de presse n'embauchaient pas sans l'avis des anciens du « Livre », il fallait à l'époque de bons ouvriers pour manipuler les lettres en

plomb et être rapide. Le boss n'engageait que des « arpètes » recommandés par ceux de la corporation qui les parrainaient. Ce sont des métiers manuels qui ne s'apprennent pas à l'école, la formation se fait sur le terrain. Créée en 1996 par Jean-Louis Cossa U Campanile était basée au départ à La Porta. Sept ans plus tard, installation dans le Nebbiu à Piève, les dépôts se trouvant à Bastia. Durant des années, il s'est attelé à la réhabilitation des clochers avec passion. Le campaniste va où personne ne monte. C'est un métier acrobatique et qui reste dangereux, sujet au vertige s'abstenir. Niché à plusieurs dizaines de mètres du plancher des vaches, tels des élagueurs au sommet des arbres il évolue avec prudence dans les clochers. Le but de l'art campanaire c'est la réhabilitation des clochers avec au départ diagnostic et étude des lieux et du joug qui sert à suspendre la ou les cloches. Si le joug lâche, rien n'arrêtera les cloches lancées à toutes volées. Les jougs sont en bois et le bois vieillit. Au pire si le joug est vraiment défectueux les cloches peuvent être refixées à un autre support solide pour durer et endurer un nombre incalculables de volées. Si une cloche sonne faux l'équipe de U Campanile conseille de l'envoyer en fonderie sur le continent et là encore c'est du sport parce qu'il faut descendre la cloche même s'ils ne sont pas seuls à l'ouvrage. Ils interviennent également sur les cadrans, paratonnerres, croix, coqs et tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement électrique des cloches, au besoin la sonorisation des églises. N'oublions pas les protections contre tous les volatiles qui dégradent les lieux, pigeons, chouettes et autres abeilles. Autrefois les campanistes étaient surtout menuisiers et horlogers. Depuis, les temps ont évolué ils sont devenus polyvalents : électriciens, électromécaniciens, électroniciens et au besoin maçons. Tous les clochers ne sont pas électrifiés, il en reste des mécaniques que U Campanile entretient. Jean-Louis s'est donné avec cœur durant des années, chaque fois qu'il montait et en admirait la vue, il avait



Marato

l'impression qu'il était un peu l'âme du clocher et cela lui donnait encore plus de plaisir à l'ouvrage. Malheureusement des ennuis de santé l'ont contraint à passer le flambeau à son frère David. Les gérants actuels sont donc son épouse Natacha Cossa et son frère David. Natacha intervient occasionnellement, ce sont surtout David et Eric l'électrotechnicien (18 ans de présence chez U Campanile) qui effectuent les travaux. Covid-19 ou pas, ils sont à la tâche et sont présents sur les chantiers. À Cognocoli-Monticchi, ils ont effectué la mise en conformité de l'installation électrique de l'église. Après les travaux, un SAV de 1 an avec suivi et visite à vie. Prochaine étape et non des moindres, le beffroi de l'église de Vico... Plus de 250 communes en Corse sont leurs partenaires. Un quart de siècle que David a créé U Campanile, merci à lui, merci à eux tous.

• Danielle Campinchi

www.ucampanile.com

Tél : 0495352269

Luxe : la reprise après la crise

Le commerce a souffert en 2020. Fermetures et confinements ont assuré des pertes colossales pour tous les points de ventes physiques. Même si la vente en ligne a permis à la majorité des entreprises de générer quelques revenus, les pertes sur 2020 sont historiques. Mais en 2021 du côté des maisons de luxe, les chiffres sont plus que positifs, voire meilleurs qu'avant crise.



aussi se regonfle grâce aux exportations en Asie.

Toute la filière va mieux. Et toutes les maisons sont logées à la même enseigne. Pour Kering, au premier trimestre 2021, le groupe a enregistré 3,89 milliards d'euros d'euros de chiffres d'affaires.

Sur la liste des marques du géant, la première est Gucci. Après avoir déçu les acheteurs en 2020, Gucci comptabilise 2,17 milliards de ventes, soit 24,6% de plus sur une année organique. « *L'ensemble de nos maisons contribue à ce rebond et nous sommes particulièrement satisfaits de la dynamique de Gucci, à l'heure où la maison célèbre son centenaire* », explique le PDG François-Henri Pinault.



a été enregistré dans la boutique de Guangzhou, dans la province la plus riche de Chine.

Le lien entre les consommateurs et le luxe est sans appel. Comme pour se féliciter, s'offrir un présent qui va rester, pour redonner des couleurs à une période difficile, l'achat très haut de gamme fait office de repère.

Cet épisode était, quelque part, un indice de ce qui allait se profiler en « *sortie* » de crise. Car, en avril 2021, les premiers chiffres tombent en comparaison avec l'année précédente. Et ils sont excellents pour le monde du luxe.

LVMH, Hermès et Kering auraient repris les couleurs d'avant Covid, même encore mieux que 2019. L'Asie et les Etats-Unis seraient à l'origine de ce succès.

Pour revenir à l'exemple d'Hermès, la griffe familiale d'exception enregistre un bond de plus de 38% de chiffres par rapport à l'année 2020. Une hausse pour atteindre de meilleurs cieux qu'avant crise. L'horlogerie Suisse

Dans le palmarès, on retrouve Yves Saint Laurent en deuxième position avec ses 516,7 millions d'euros, une augmentation de 23,4%. En troisième place, c'est la marque Bottega Veneta qui tire son épingle du jeu. Cette maison a fait le buzz sur les réseaux sociaux, séduisant les influenceurs du monde entier et les passionnés. Pour une griffe aux tarifs souvent à quatre chiffres, les clients répondent pourtant à l'appel de la tendance. En termes commerciaux, les chiffres atteignent les 328,3 millions d'euros de ventes.

En ce qui concerne le réseau de boutiques du groupe, les résultats de ce premier trimestre 2021 sont excellents : alors que les boutiques étaient fermées pour la plupart en Europe, les points de vente comptent +31,8% par rapport à 2020, mais aussi presque +7% par rapport à 2019.

Des entreprises qui ne connaissent pas la crise ?

• J.S.

En avril 2020, une actualité fait la une. En Chine, au premier jour du déconfinement, une boutique Hermès fait 2,7 millions de dollars de chiffres en une seule journée. Ce record

Origines ?

Si l'on suit bien la politique gouvernementale en la créditant d'une once de sincérité, en acceptant l'idée que ceux qui nous gouvernent veulent malgré tout « bien faire », force est de constater que la population ne partage pas forcément la même analyse sur les points importants de leur réflexion.



Un exemple frappant en est la propriété du foncier, puisque en Corse par exemple l'abrogation de l'arrêté Miot conduit inexorablement à ce que les terres successorales soient mises à court terme sur le marché et c'est ce que ses habitants, toutes tendances confondues, ont toujours refusé.

Il faudra peut-être que se crée un office foncier sui generis chargé de racheter les terres mises en vente par des propriétaires rendus impécunieux par l'instauration de droits de mutation, afin qu'elles demeurent des terres nationales, exclues de la fornication spéculative qui a ruiné tant de pays dans le Monde.

Autre exemple, l'instauration de colonies de peuplement aux cultures autres, dont la présence est souhaitée à titre subsidiaire pour aider au développement, mais en aucun cas au besoin de dessiner un autre modèle que celui qu'on connaît déjà. Le gouvernement serait bien avisé de se rendre compte que les provinciaux veulent avant tout rester fidèles à leurs traditions séculaires. Ce qui est vrai

en Corse est vrai pour d'autres régions comme l'Alsace par exemple, la Catalogne ou le Pays Basque. Si l'ambition gouvernementale est de changer la nature et l'identité des habitants de notre pays, peut-être faut-il réfléchir à une nouvelle définition de la nationalité ?

Enfin, quel développement pour nos régions ?

Le problème se pose quand on voit les originaires de nos régions et provinces s'en aller pour réussir ailleurs, toujours aujourd'hui, parce que l'État ne leur donne pas cette autonomie indispensable à la réalisation de leurs rêves et ambitions. Cette erreur mille fois répétée qu'on fera des provinces balnéaires

un nouvel eldorado devient pénible à force de bêtise aveugle. Il ne faut pas que cela arrive. Par nos votes et discours disons ce que nous pensons vraiment de ces lubies, car les choix à venir, quoi qu'il en coûtera, exprimeront la vérité de notre être. À moins encore, dernière hypothèse, qu'il nous faille déjà acheter, et à nos frais, le gilet rayé de nos nouvelles fonctions. Nous avons assez parlé du racisme dans la presse car c'est la nouvelle tarte à la crème. Tournons-nous vers d'autres préoccupations plus sérieuses. Nous ne ferons pas l'inventaire des nasardes et avanies reçues et subies pour avoir voulu rester soi-même dans cette affaire, par charité pour ceux qui nous donnent des leçons. Tournons la page, cela vaudra mieux pour eux. Parlons investissements, projets de développement, place des régions en Europe. Et pour commencer, avons-nous un réseau hôtelier digne de la concurrence internationale ? Les conditions trébuchantes, hélas, et non sonnantes que les banques mettent à l'octroi de leur soutien pour les activités du tourisme et de l'hôtellerie, parlent d'elles-mêmes, sans compter le dessein meurtrier ourdi par les compagnies organisatrices des paiements par carte bancaire pour faire disparaître l'argent liquide en moins de cinq ans. C'est de la liberté individuelle qu'il s'agit. L'homme ne peut être suivi à la trace par ses paiements telle une limace trop facile à isoler et ensuite à écraser. Horrible perspective et vraie nature de ce que l'on appelle la traçabilité. Un seul mot pour définir cet état répugnant et honteux : l'esclavage. La disparition de l'argent liquide c'est non seulement la fin de la liberté individuelle, mais c'est aussi le cauchemar de Big Brother qui voit tout et surveille tout qui s'installe. Tout vaut mieux que cette horreur, le troc par exemple, le paiement en services rendus, voire le recours aux pièces en métal précieux, argent et or tiré de notre passé. Ce ne sera pas le moindre des mérites de nos hardis précurseurs que d'avoir réinventé l'usage de la bourse gamie de pièces d'or pour faire ses emplettes dans le secret et la commodité.

A vos jaunets, Messeigneurs !

• Jean-François Marchi

www.journaldelacorse.corsica

TOP

- **ERIC DUPONT-MORETTI.** Son projet de loi prévoit la généralisation des cours criminelles départementales avec le retour des jurés populaires.
- **GILLES FILIPI.** Il présidera le tribunal correctionnel de la Haute-Corse.
- **MARIE ET ALEX.** Les boulangers de Lumio ont gagné la 2e place du concours régional de la meilleure boulangerie de France.

FLOP

- **LA RÉSIDENCE L'EMPEREUR.** Ses habitants ont les bras ballants face à une situation qui dure.
- **LES FÉTARDS DE VESCOVATO.** Les gendarmes les ont verbalisés pour leur comportement « grave et irresponsable » selon la préfecture.
- **UN POLICIER AJACCIEN.** Il a été mis en examen dans l'enquête sur Le Petit Bar.

Carl'Antò I puttachji

UN MOULIN POUR NE RIEN MOUDRE

Le « Moulin Mattei » est emblématique de l'histoire du Cap Corse et d'Ersa, un de ses villages. Le 4 octobre 1834, il est frappé par la foudre. L'importance des dégâts empêchent sa réparation. Un siècle plus tard, Louis Napoléon Mattei, inventeur de l'apéritif « Cap Corse », le restaure et le transforme en

objet publicitaire à l'effigie de sa marque. Le moulin qui a retrouvé ses ailes n'a cependant rien à moudre sinon la publicité du « Cap Corse Mattei » qui, depuis sa création, il y a plus d'un siècle, n'a jamais quitté les étals des bars et cafés insulaires. Ne serait-ce que pour faire le bonheur des touristes.

UN PHARE POUR ECLAIRER L'HISTOIRE

Un monument historique pour le moins original puisqu'il s'agit d'un phare. Et c'est le phare de la Giraglia puisque cette sentinelle marine est également témoin de l'histoire du pays. Il a été classé, par Frédéric Mitterrand, alors ministre de la culture et de la communication sur proposition de la commission nationale des monuments historiques. Ce phare, qui se situe sur le territoire de la commune d'Ersa, est doublement insulaire puisqu'il signale aux navires l'île de Corse à partir d'un îlot qui s'en détache. A noter qu'il avait déjà fait l'objet d'une inscription sur la liste des monuments historiques par un arrêté préfectoral en date du 11 février 2008. Il est désormais non seulement « inscrit » mais également « classé » en tant que tel, une subtilité de langage et de procédure qui signifie que désormais, quelque soit son propriétaire (à ce jour l'Etat, mais peut-être bientôt le Conservatoire du Littoral) il continuera à bénéficier de ladite protection. A noter également que la tour dont il est flanqué, et qui date de la deuxième moitié du XVIe siècle, est elle-même inscrite aux Monuments Historiques.

QUELLE SPECIALITE !!!!

Il y a comme ça des sociétés ou des commerces en Corse qui se mettent en tête de corsiser des produits qui ont fait la renommée des pays d'où ils sortent. Ainsi le coca cola qui a émoussillé,

qui émoussille encore les palais du monde entier devient corsicacola et le whisky infiniment scotish débarque en Corse affligé de deux mystérieuses consonnes dont on ne sait comment les interpréter sauf qu'en regardant au bas de la bouteille on apprend que le scotch en question a été « *blended and distilled in l'isula di corsica* » ce qui veut dire qu'il a été préparé et distillé chez nous. Les Corses d'aujourd'hui sont invités à trinquer au « *scociu corsu* » et au coca più « *corso che americanu* » et à boire du thé entre temps. Mais pas n'importe quel thé, un thé unique au monde : le thé du maquis ! On ne sait dans quelle pieve il est cultivé mais il est vendu dans les boutiques bastiaises et ajacciennes et les commerçants qui en font la réclame auprès des touristes étonnés (on le serait à moins) assurent que ce thé-là fait vivre vieux avec une forme juvénile. On aimerait quand même savoir d'où il sort vraiment. Afin de le placer sur la plus haute marche du podium avec le corsicacola et le « *scociu di sottu scala* » et de le faire figurer dans le livre des records. Afin que nul n'en ignore.

UNE PLAGE POUR TOUS

Le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de Casadelmar, la société hôtelière d'exploitation d'une plage du golfe de Porto Vecchio qui contestait l'évacuation de cette plage avec tout le mobilier qui s'y trouvait (chaises longues et parasols) mis à la disposition des clients de l'hôtel. Par ailleurs, le préfet de la Corse-du-Sud, a refusé de délivrer les autorisations et a saisi le juge du tribunal administratif afin qu'il prononce l'évacuation de la plage en question ce qui est donc désormais officiel et définitif.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Société :

Nom, prénom :

Adresse :

- ☐ 6 mois au prix de 55€ au lieu de 57,20€
- ☐ Abonnement 1 an au prix de 100€ au lieu de 114,40€
- ☐ Abonnement 2 ans au prix de 180€ au lieu de 228,80€
- ☐ Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du « Journal de la Corse »
- ☐ Règlement par mandat administratif
- ☐ Règlement par virement : CCM AJACCIO 10278 07906 00020738849 65
IBAN FR76 1027 8079 0600 0207 3884 065
BIC CMCIFR2A
- ☐ Je désire une facture

A retourner au : Journal de la Corse / 2, rue Sebastiani / BP 255 - 20180 Ajaccio Cedex 1 / Tél. 04 95 28 79 41 - Fax : 09 70 10 18 63
Annonces légales : journaldelacorse@orange.fr

Handball

Le HPA limite la casse

La saison blanche vécue par le club ajaccien n'a que très peu impacté la vie en interne. Et même si l'incertitude plane concernant une éventuelle reprise en septembre prochain, l'équipe dirigeante compte bien remettre le club sur les bons rails dans cette perspective.



Quand le club de Handball Ajaccio Gravona, devenu un peu plus tard, Handball du Pays Ajaccien, voit le jour en 2016, il se fixe comme objectif d'atteindre la N2 en 2020 et de travailler à la formation des garçons et des filles, tout en se développant en milieu rural. Cinq ans plus tard, on peut dire que la structure chère à Philippe Tormen est en avance sur son tableau de marche. Avec un peu plus de 100 licenciés, une formation qui marche plutôt bien et une équipe féminine en N2, ça roule pour les « roses et bleues ». Mais voilà que la crise sanitaire est venue se greffer avec tout ce que cela implique au niveau sportif et financier. Même si le gros coup aura été le maintien du club en N2 l'an dernier, pourtant relégable à l'arrêt des championnats. Au total, cela fera près d'un an et demi d'arrêt entre la fin de saison dernière et l'actuelle qui s'est achevée le 4 octobre après seulement...deux journées.

« Un gros coup dur, assure le président ajaccien, mais la grosse incertitude reste la reprise ou non en septembre prochain. Pour autant, on a travaillé dans cette perspective et si au niveau sportif, le club a été à l'arrêt, nous avons poursuivi nos objectifs. »

Ambitieux et sereins

Ainsi, les deux coachs, Stéphane Petreto (équipe N2) et Jean-Luc Girolami (-17) sont partis en formation dans le but d'obtenir le précieux « Performer 5 » pour entraîner en N1. Au niveau des jeunes, les dirigeants sont restés actifs en milieu scolaire ce qui leur permettra, dans l'éventualité d'une reprise, de

disposer d'une équipe -13 féminine l'an prochain. Enfin, et quand bien même il enregistre une perte d'effectif de 15 % et une baisse des sponsors, le HPA tient la route financièrement grâce à une gestion rigoureuse et saine. Seule ombre au tableau, l'aspect sportif. « Avec la fermeture des salles, rajoute Philippe Tormen, les filles ont été laissées libres. Compte tenu d'un arrêt de plus de six mois, un travail foncier sera nécessaire avant de reprendre le ballon. Au niveau de la formation, on devra aussi repartir de zéro mais nous restons ambitieux et sereins en travaillant, dès à présent, à l'avenir. »

Le HPA ne cache pas son ambition de rejoindre la N1 dans les deux ans. Et pour mener à bien son objectif, il a déjà recruté trois éléments de valeur : Sabrina Michel (Bergerac), ancienne joueuse de N1 et D2, Roxanne Azoulai (La Garde) qui a évolué en N1 et Jennifer Solignac (Plan-de-Cuques, N2). Autre mission, et non des moindres, engager une équipe féminine en -17 nationaux l'an prochain. « Celles de l'an dernier ont un an de plus et ne seront plus opérationnelles dans cette catégorie. Si nous n'y parvenons pas, nous nous rapprocherons de la Sardaigne afin de les garder dans le rythme. Quoiqu'il en soit, nous allons nous appuyer sur la formation des jeunes, les -17, la Régionale et l'équipe Une... »

Même si l'incertitude demeure, l'équipe dirigeante se prépare à l'éventualité d'un exercice 2021-2022 qui pourrait marquer une nouvelle étape pour le club.

• Philippe Peraut

www.journaldelacorse.corsica

Sport pieds-poings Comment le KTP MMA Scola gère-t-il la crise ?

Comme de nombreux clubs insulaires, le KTP MMA Scola créé il y a 10 ans par Fred Boigeol, à Furiani, subit la crise de plein fouet mais conserve quand même une petite activité.

« La crise sanitaire a stoppé net la progression de carrière de nos combattants » déplore l'ancien champion d'Europe de Kick Boxing Fred Boigeol. « Notre section loisir et enfants est passée de 182 licenciés en 2020 à 118 cette année. Pénalisant car le club comptait en ses rangs une grosse équipe de compétiteurs amateurs et pro qui lors des championnats de France 2019 avait ramené en Corse 9 titres en pancrace ». Les jeunes sont bien au rendez-vous chaque année avec les Hugo et Alexandre Boigeol, Loan Gazielly, Romain Macelin, Léandro Bardeglinu.



« Et derrière ça assure aussi avec une centaine d'enfants de 6 à 12 ans qui trouvent à travers la pratique de nos disciplines de nouveaux codes, ceux du goût de l'effort, du respect et de la sincérité. Lorsqu'un enfant est un peu trop impulsif, il se fait vite calmer. A l'opposé, un gamin timide, voire introverti, retrouve sa confiance. Sur un ring, il est impossible de tricher. On peut tricher avec les autres mais pas avec soi-même ou du moins pas longtemps ». Si aujourd'hui les entraînements amateurs sont toujours

interdits, ils se poursuivent chez les pros, comme l'autorisent les décisions administratives.

Entraînements pour 3 pros

Ainsi les mardis, mercredis et vendredis de 17h30 à 19h se retrouvent au Cosc de Furiani, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Bastia, Franck Lebouyonnet et Florian Navarro, boxeurs professionnels, Hugo Boigeol, 19 ans, sportif de haut niveau et les coachs Fred Boigeol et Rmida Jaoued. A 30 ans, Franck Lebouyonnet totalise 6 victoires en pro, catégorie -61kg, pour 3 défaites et a été sacré champion de France de Pancrace en 2019. Florian Navarro, 29 ans, catégorie -120 kg compte 7 victoires en pro et 2 défaites. Champion Contender, Champion HFC, et Champion Fight Sélect, il a été finaliste du championnat de France de Pancrace en 2019. Hugo Boigeol, junior, - 77kg, est sur les traces de son papa en suivant un parcours remarquable : Champion de France amateur et jeune durant 7 années consécutives depuis 2012. Fort de ces résultats, le club, managé par des passionnés, est devenu une référence sur le plan national dans les disciplines du pancrace et du MMA. Affilié aux fédérations FMMAF et FFKMDA, il est labélisé 4 étoiles FFKMDA « sport pour tous » 2020/2022. Il enseigne MMA Pancrace, Muay Thai et Kick Boxing. « Aujourd'hui nous attendons des jours meilleurs pour offrir à nos adhérents la possibilité de se retrouver autour de notre passion en tenant compte du fait que nous n'avons malheureusement à ce jour aucune autorisation qui nous permette la pratique des sports de contact, même en extérieur » explique F.Boigeol.

• Ph.J.

« Tant de Folie » : Ce SCB qui nourrit les passions



Jean-Paul Cappuri, ancien journaliste du Provençal et de Corse-Matin vient de publier un superbe ouvrage* sur ce club bastiais qui déchaîne les passions, suscite amour, haine, liesse hystérie, un voyage dans le temps qui brasse plus d'un demi-siècle de l'histoire du club.

« Paradoxalement, si le SCB est une véritable institution en corse, peu de livres en parlent » souligne JP Cappuri. A travers 50 matchs dans le mythique stade Armand Cesari, matchs sélectionnés et décortiqués, le journaliste nous fait revivre des moments forts : moments de joie, d'angoisse, de stress, de drame, de folie : victoires historiques, défaites mémorables, faits insolites et préjudiciables, excès. « Ces matchs, je les ai vécus tout d'abord en tant que spectateur quand j'allais au stade avec mon père et mon oncle dans les années 60, puis en tant que journalistes où là, j'ai pu découvrir les coulisses du club ». Au fil des pages on revit donc ces moments forts, ces matchs particuliers, ces faits notables qui ont marqué les esprits : les débuts professionnels du club, la 1ère nocturne à Furiani, les matchs contre l'OM, le PSG, la coupe d'Europe, la coupe de France, les anecdotes des déplacements... Le livre est richement illustré de très belles photos signées G.Koch, G.Baldocchi, P.Murati, X.Grimaldi, de portraits au fusain de Raphaël Poletti et encore de dessins humoristiques de Julien Osty. A noter la belle préface de Frédéric Antonetti.

*Editions COLETTA.

Movesi cù u trenu


CHEMINS DE FER DE LA CORSE
CAMINI DI FERRU DI A CORSICA



Retrouvez-nous sur...

www.cf-corse.corsica



@CFCORSE



@cf.corse



« Chemins de Fer de la Corse
page Officielle »